



Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)

Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Division du Centre d'investissement

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

TCP/IVC/2903 (I)
(NEPAD Ref. 05/25 F)

Volume I de VI

PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT À MOYEN TERME (PNIMT)

Avril 2005

CÔTE D'IVOIRE: Appui à la mise en œuvre du NEPAD-PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Projet d'appui au développement du secteur semencier: Projet pilote de production de semences des principales cultures vivrières (maïs, riz) et maraîchères dans le département de Bongouanou

Volume III: Projet d'appui à l'aviculture traditionnelle, aux petits élevages porcins et à l'aulacodiculture (agoutis)

Volume IV: Projet d'appui à la production de la banane plantain et aux productions maraîchères en zone de forêt

Volume V: Projet d'appui à la pêche artisanale continentale et lagunaire

Volume VI: Projet d'aménagement des bas-fonds à participation communautaire

CÔTE D'IVOIRE

Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) dans le cadre du NEPAD–PDDAA

Table des matières

Equivalence monétaire.....	iii
Abréviations.....	iii
<i>Préambule</i>	1
I. INTRODUCTION.....	3
A. Contexte macroéconomique.....	3
(i) Généralités	3
(ii) Caractéristiques de l'économie et évolution politique récente.....	3
(iii) Pauvreté et sécurité alimentaire.....	5
(iv) Perspectives de l'économie ivoirienne	6
B. Agriculture et secteur rural	7
C. Cadre stratégique	13
(i) Objectifs et stratégie du gouvernement.....	13
(ii) Stratégie et programmes des principaux partenaires	15
(iii) Conclusions et leçons tirées des projets	18
II. CONTRAINTES ET OPPORTUNITES	20
A. Impact socio-économique de la crise	20
B. Contraintes et opportunités de l'économie agricole ivoirienne	21
III. LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	24
A. Cadre général.....	24
B. Domaines prioritaires pour l'investissement.....	24
C. Critères de sélection des projets	26
D. Identification préliminaire des sous-programmes et projets du PNIMT	28
(i) Mesures et études d'accompagnement.....	28
(ii) Actions d'urgence et à court terme à mener dans le cadre de la sortie de crise	28
(iii) Actions à moyen terme	29
(iv) Portefeuille de projets d'investissement bancables	30
IV. BESOINS DE FINANCEMENT	34
A. Analyse du budget prévisionnel d'investissement.....	34
B. Les sources de financement d'urgence et de court terme	35
C. Les sources de financement à moyen terme	35
D. La mise en œuvre de l'engagement de Maputo	36
V. SUIVI ET EVALUATION	36
ANNEXES	
Annexe 1: Recommandations de la revue des dépenses publiques	
Annexe 2: Présentation des principales filières de production végétale	
Annexe 3: Localisation des principales coopératives	
Annexe 4: Liste des projets inscrits au Budget 2003 et/ou au PIP et non inscrits	
Annexe 5: Mesures et études d'accompagnement	
Annexe 6: Programme d'investissements publics 1995–2002	
Annexe 7: Résumé du compte rendu de l'atelier de validation du PNIMT	
Annexe 8: Liste des références	

Equivalence monétaire

Unité monétaire = Franc CFA (FCFA)
1 UC = 1 DTS = 800 FCFA (janvier 2004)
1 € = 655,592 FCFA
1 \$EU = 525 FCFA

Abréviations

ACDI	Agence canadienne pour le développement international
ACP	Afrique–Caraïbes–Pacificques
AEP	Approvisionnement en eau potable
AFD	Agence française de développement
ANADER	Agence nationale d’appui au développement rural
ANOPACI	Association nationale des organisations professionnelles de Côte d’Ivoire
APPH	Association professionnelle des producteurs d’hévéa
ARCC	Agence de régulation du café et du cacao
BAD	Banque africaine de développement
BCC	Bourse du café et du cacao
BCEAO	Banque centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BFA	Banque de financement agricole
BM	Banque mondiale
BMZ	Ministère allemand de la coopération économique et du développement
BOT	<i>Building, Operating, Transfer</i>
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CERAIFI	Cabinet d’études et de réalisations agricoles, financières et informatiques
CMR	Centre des métiers ruraux
COSOP	<i>Country Strategic Opportunities Paper</i> (IFAD)
CSRS	Centre suisse de recherches scientifiques
CSSPPA	Caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
DSP	Document de stratégie par pays (BAD)
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
DSRP–I	Document intérimaire de Stratégie de réduction de la pauvreté
FAD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’agriculture et l’alimentation
FAT	Fonds d’assistance technique (BAD)
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FDPCC	Fonds de développement des producteurs de café et de cacao
FED	Fonds européen de développement
FGCCC	Fonds de garantie des coopératives café–cacao
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FIRCA	Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles
FMI	Fonds monétaire international
FRAR	Fonds régional d’aménagement rural
FRC	Fonds de régulation et de contrôle (de la filière café–cacao)
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GTZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i>
IMF	Institutions de microfinance
INFPA	Institut national de la formation professionnelle agricole

MINAGRA	Ministère de l'agriculture et des ressources animales <i>[jusqu'en 2002, prédecesseur du MINAGRI et du MIPARH]</i>
MINAGRI	Ministère d'Etat, Ministère de l'agriculture
MIPARH	Ministère de la production animale et des ressources halieutiques
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NERICA	New Rice for Africa
OCAB	Organisation centrale des producteurs-exportateurs d'ananas et de banane
OCDE	Organisation de coopération pour le développement économique
OCPV	Office d'aide à la commercialisation des produits vivriers
OHADA	Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
OPA	Organisation professionnelle agricole
PAC	Politique agricole commune
PACE	Programme panafricain pour le contrôle des épizooties
PACIL	Projet d'appui à la commercialisation et aux initiatives locales
PADER	Projet d'appui au développement rural
PAM	Programme alimentaire mondial
PBF	Projet bas-fonds
PCGP	Programme cadre de gestion des forêts
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PDL	Plan de développement local
PDRZ	Projet de développement rural dans la région du Zanzan
PED	Pays en développement
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'investissements publics
PLDA	Projet local de développement agricole
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PNASA	Projet national d'appui aux services agricoles
PNB	Produit national brut
PNBGRC	Programme national de la bonne gouvernance et de renforcement des capacités
PNDDR	Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion
PN-DDR/RRR	Programme national de désarmement, démobilisation, réinsertion et de reconstruction, réhabilitation et réinstallation
PNDEF	Plan national de développement de l'éducation et de la formation
PNGTER	Projet national de gestion de terroirs et d'équipement rural
PNIMT	Programme national d'investissement à moyen terme
PNR	Programme national riz
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PPDEA	Projet de promotion et de diversification des exportations agricoles
PPMS	Projet d'appui aux petits producteurs maraîchers de la région des savanes
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRODESAF	Programme de développement des systèmes agricoles et forestiers
PROSTAB	Projet de stabilisation des systèmes de production agricole
RMDH	Rapport mondial sur le développement humain
SIDA	Syndrome immunodéficitaire acquis

SODEFOR	Société de développement des forêts
SODEPALM	Société de développement du palmier à huile
TVA	Taxe à la valeur ajoutée
UC	Unité de compte de la BAD
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire de l’Afrique de l’Ouest
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’enfance
URECOSCI	Union régionale des coopératives de la savane de Côte d’Ivoire
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

Préambule

*Afin de renverser la tendance au déclin du secteur agricole sur le continent, les ministres africains ont adopté, à la XXII^e Conférence Régionale pour l'Afrique, le 8 février 2002 au Caire, une résolution sur les étapes clefs à considérer dans le domaine agricole dans le cadre du **Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)**. Pour mettre en œuvre cette résolution, ils ont approuvé, le 9 Juin 2002, le **Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)**. La Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, ratifiée par l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine réunis à Maputo les 10 et 11 juillet 2003, a apporté un soutien politique fort au PDDAA. A cette occasion, les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés à adopter des politiques déterminées en faveur de l'agriculture et du développement rural et à y consacrer, dans les cinq années à venir, au moins 10% de leur budget.*

*Le PDDAA définit un cadre général présentant les principaux axes d'intervention prioritaires pour restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique. Par essence, il a pour objectif de mettre en œuvre les recommandations des conférences internationales récentes sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles. Le programme repose sur **cinq piliers**, à savoir:*

1. Extension des superficies bénéficiant d'une gestion durable des sols et de systèmes fiables de maîtrise de l'eau;
2. Amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation, pour un meilleur accès au marché;
3. Augmentation de l'offre alimentaire et réduction de la faim;
4. Recherche agricole, vulgarisation et adoption de technologies permettant une croissance durable de la production; et
5. Développement durable de l'élevage, des pêches et des forêts.¹

Suite à la Déclaration de Maputo, les représentants de 18 ministres africains de l'Agriculture des pays membres du Comité de mise en œuvre du NEPAD, du Comité pilote du NEPAD, de la Banque africaine de développement (BAD), de la Banque mondiale (BM), du Fonds international pour le développement agricole (FIDA), du Programme alimentaire mondial (PAM), de la FAO et de la société civile se sont réunis le 17 septembre 2003 à Rome pour discuter de la mise en œuvre du PDDAA, et plus spécifiquement de:

- l'approche à suivre pour analyser et actualiser les **stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole à long terme**,
- la préparation des **Programmes nationaux d'investissement à moyen terme (PNIMT)**,
- la formulation de **Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)**².

Pour rester conforme à l'esprit du PDDAA/NEPAD et soucieux de renforcer les actions de lutte contre la pauvreté et contre l'insécurité alimentaire, le Gouvernement ivoirien a adressé une requête à la FAO pour le financement d'un appui à l'élaboration d'un PNIMT et d'un portefeuille de PPIB, visant à:

- créer un environnement favorable à une meilleure compétitivité du secteur agricole et rural;

¹ Le 5^e pilier ne faisait pas initialement partie du PDDAA, mais y a été ajouté pour prendre en compte l'importance de ces sous-secteurs.

² Un « *profil de projet bancable* » est ici défini comme un aperçu de projet ou de programme d'investissement rédigé d'après un format standard et visant à présenter les informations permettant sa prise en compte par des institutions financières internationales et bailleurs de fonds potentiellement intéressés ainsi que par le secteur privé, tel qu'envisagé dans la Déclaration de Maputo. Ce document devrait permettre aux partenaires d'exprimer leur intérêt de principe pour le projet proposé et son financement. Des analyses détaillées de faisabilité seraient conduites ultérieurement, conformément aux règles et procédures des partenaires financiers concernés.

- atteindre les objectifs quantitatifs fixés et mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les investissements correspondants, dans le secteur agricole;
- allouer des ressources à hauteur de 10% du budget national au secteur agricole, conformément aux engagements de la Déclaration de Maputo; et
- créer un cadre de référence pour le financement bilatéral et multilatéral coordonné du secteur.

Le présent document a été préparé par une équipe nationale assistée de la FAO³. Elle a travaillé en Côte d'Ivoire avec les responsables du secteur rural et les représentants des bailleurs de fonds de janvier à avril 2004. Dans ce cadre, une mission a été conduite en mars 2004 sur le terrain par les consultants nationaux aussi bien dans la zone sous contrôle gouvernemental que dans celle tenue par les Forces Nouvelles (ex-rebelles) pour mieux s'imprégner des réalités du milieu rural depuis l'éclatement de la crise militaro-politique. Cette mission s'est déroulée en deux phases: (i) la première a été consacrée aux séances de travail avec pour participants: les services chargés de l'agriculture et du développement rural, les responsables de projets ainsi que d'autres partenaires: les OPA, les groupements professionnels et les ONG; et (ii) la seconde a été consacrée aux visites de sites. Suite à ces travaux, un premier document provisoire a été finalisé et transmis au gouvernement.

Pour mener à bien cet exercice, le gouvernement a mis en place un Comité technique interministériel composé des représentants des ministères d'Etat de l'économie et des finances et de l'agriculture ainsi que des ministères du plan et du développement, de la production animale et des ressources halieutiques et des Eaux et Forêts pour suivre la formulation du PNIMT et l'identification des projets bancables.

Le rapport PNIMT, dans sa version provisoire, a servi de document de travail à l'atelier de validation⁴ regroupant des représentants du gouvernement et de la société civile, qui s'est déroulé les 7 et 8 juin 2004 à Abidjan. Par ailleurs, les bailleurs de fonds qui ont été ampliataires du document ont transmis leurs réactions à la FAO.

Le présent document est la version finale du PNIMT. Il présente les programmes et sous-programmes prioritaires ainsi qu'une sélection de projets bancables pour lesquels des profils seront réalisés. Les programmes proposés prennent en compte bien entendu les orientations à long terme qui avaient été définies par le Plan directeur de développement agricole 1992–2015 et qui sont encore globalement pertinentes, le DSRP–Intérimaire adopté par le gouvernement début 2002 et les orientations de l'atelier sur les mesures d'urgence à moyen et long termes pour le programme de reconstruction économique. Néanmoins, les troubles socio-politiques que traverse le pays depuis le coup d'Etat de décembre 1999 et surtout la rébellion de septembre 2002 ont créé une situation de crise que le PNIMT a dû prendre en compte dans le plan d'actions proposé.

Le document situe le contexte économique du pays, analyse les stratégies du gouvernement et des principaux bailleurs de fonds concernant le secteur rural, dégage les contraintes et les opportunités de ce secteur et décrit les lignes directrices du programme d'investissement conduisant à l'identification de projets bancables dans le secteur rural par ordre de priorité à partir des piliers du PDDAA. Les besoins de financement du secteur rural pour satisfaire à l'engagement de Maputo sont estimés et le cadre du suivi-évaluation présenté.

³ Centre d'investissement de la FAO, TCIW: M. Michael Smart. Consultants nationaux: M. Sylla Kalilou, point focal du PDDAA/NEPAD et M. Kouakou Bakan, Directeur général du développement rural, Mme Touré-Diabaté Ténin, socio-économiste et M. Yao Attoh, ingénieur génie rural. Consultant international: M. Hubert Ducroquet, pour le compte de la FAO.

⁴ Le résumé du compte-rendu de l'atelier de validation est présenté en Annexe 7.

I. INTRODUCTION

A. Contexte macroéconomique

(i) Généralités

I.1. Pays de l'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire est située dans le Golfe de Guinée, entre le 5 et 10ème degré de latitude Nord. Elle couvre une superficie de 322 463 km², soit 1 pour cent du continent africain. Ses voisins sont la Guinée et le Libéria à l'ouest, le Ghana à l'est, le Mali et le Burkina Faso au nord. Sa partie sud, sur une côte de 550 km, est bordée par l'océan Atlantique.

I.2. La population ivoirienne est estimée à 16 399 000 habitants en 2001⁵. La population rurale représente 56 pour cent de la population totale. Quatre grands groupes ethno-linguistiques peuplent la Côte d'Ivoire, à savoir, les Akans, les Krous, les Mandés et les Gurs. La répartition de la population par milieu d'habitat (urbain/rural), est inégale. 44 pour cent résident dans des villes de plus de 10 000 habitants. La densité moyenne de la population est de 46 habitants/km². Le taux de croissance démographique est estimé par la Banque mondiale à 2,6 pour cent pour la période 1996–2002 (contre 2,4 pour cent en moyenne pour l'Afrique subsaharienne). La Côte d'Ivoire est caractérisée par la jeunesse de sa population. D'après le Rapport mondial sur le développement humain (RDMH) de 2003, les jeunes de moins de 15 ans représentent 42,3 pour cent de la population totale. La satisfaction des besoins socio-économiques d'une population jeune en croissance rapide en particulier dans les villes, est un véritable défi pour les pouvoirs publics.

I.3. Toutefois, la pandémie du VIH/SIDA qui touche près de 12 pour cent à 14 pour cent de la population, réduit l'espérance de vie moyenne estimée à 44,7 ans en 2000 alors qu'elle était à 51,8 années en 1995, accroît le taux de morbidité et de mortalité infantile et maternelle (avec un accroissement des orphelins) et constitue une menace pour la disponibilité et l'efficacité de ce capital humain.

(ii) Caractéristiques de l'économie et évolution politique récente

I.4. Après une forte croissance économique enregistrée de 1995 à 1998 (+5,6 pour cent en moyenne mais seulement 1,6 pour cent en 1999) et qui a été soutenue par la dévaluation du FCFA en 1994 et par une politique vigoureuse de réformes structurelles, le pays est entré dans une période d'instabilité politique et de déclin économique sans précédent dont le point de départ a été le coup d'Etat du 24 décembre 1999. La période de transition militaire qui a suivi le coup d'état n'a pas permis de résorber les querelles de leadership et de restaurer la stabilité. La brève période consécutive aux élections municipales paisibles de 2001 et l'organisation d'un forum de réconciliation national auguraient d'un retour à la normale. Un Programme intérimaire renforcé de six mois soutenu par les institutions de Bretton Woods était mis en œuvre à partir de juillet 2001, l'activité économique se stabilisait fin 2001 avec un accroissement du PIB de 0,1 pour cent (après une croissance négative de 2,3 pour cent en 2000), aidée, en partie, par les cours internationaux favorables du cacao, la croissance de l'extraction de gaz (+7,3 pour cent), de l'or brut (+6,6 pour cent) et du diamant industriel (+15,8 pour cent). Le Document intérimaire de Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I)⁶ élaboré selon une approche participative était adopté par la Communauté internationale en mars 2002 et permettait au gouvernement de conclure avec le FMI un programme triennal couvrant la période 2002–2004 appuyé par une Facilité de réduction de la pauvreté et de croissance (FRPC) et de relancer

⁵ Tableau de bord social 2001. Tome I: Analyse thématique. Avril 2003.

⁶ Le taux retenu par le DSRP-I est 3,3%. Ce taux de croissance plus élevé que dans les autres pays s'explique en partie par le flux migratoire largement positif.

le processus PPTE d'allègement de la dette⁷. Enfin, était constitué en août 2002, un gouvernement d'union nationale. L'objectif de 3 pour cent de croissance du PIB projeté en début d'année 2002 devenait dans ces conditions tout à fait réaliste.

I.5. Cette normalisation et ce retour à la croissance ont été remis en cause par la rébellion du 19 septembre 2002 qui a divisé le pays en deux, le nord et l'ouest tenus par les rebelles rebaptisés « forces nouvelles » tandis que les parties centre, sud et est du pays restaient sous contrôle gouvernemental.

I.6. Face à la gravité de la crise et des risques d'extension du conflit armé dans la sous-région⁸, des efforts diplomatiques et des initiatives ont été menés dès septembre 2002. Elles ont abouti à la signature d'un premier cessez-le-feu le 17 octobre 2002 dont la surveillance est confiée à l'armée française dans le cadre de l'Opération « Licorne » forte d'environ 4 000 hommes. Un second cessez-le-feu est signé en janvier 2003 avec les deux nouveaux mouvements rebelles.

I.7. Ces initiatives de paix ont également conduit aux pourparlers de Lomé, puis à la table ronde de Linas-Marcoussis du 15 au 23 janvier 2003 qui a été suivie les 25 et 26 janvier 2003 par la conférence des Chefs d'Etats sur la Côte d'Ivoire à Kléber-Paris. L'Accord de paix signé par l'ensemble des forces politiques à Linas-Marcoussis a été entériné et soutenu au cours de la conférence de Kléber par la Communauté internationale et par les principaux bailleurs de fonds de la Côte d'Ivoire. Les difficultés rencontrées pour la formation du Gouvernement de réconciliation nationale ont conduit à de nouveaux pourparlers à Accra et à la signature d'un accord dit « Accord d'Accra 2 ».

I.8. Le Gouvernement de réconciliation nationale mis en place le 13 mars 2003⁹ n'a pu commencer à travailler que le 3 avril. Il s'est attelé à créer des conditions sécuritaires et a présenté le 28 mai 2003 son Programme de réconciliation nationale à l'Assemblée nationale. En juillet 2003, les différentes factions militaires ont signé une déclaration formelle de fin de guerre. Une loi d'amnistie a été votée le 6 août 2003 suivie d'un décret portant réintégration des militaires révoqués pour désertion ou atteinte à la sûreté de l'État. Ainsi un obstacle majeur venait d'être levé au processus de désarmement. On enregistre, par ailleurs, un accord sur un certain nombre de points du processus de démobilisation et de désarmement. Néanmoins, la mise en œuvre de ce programme se heurte à de nombreuses difficultés qui menacent en permanence les gains difficilement obtenus dans le processus de paix¹⁰.

I.9. Malgré ces difficultés, les résultats acquis donnent des raisons d'espérer que les tensions actuelles seront surmontées. Pour la Côte d'Ivoire, les années 2004 et 2005 seront par conséquent des

⁷ Le point de décision devait être obtenu début 1999 au terme du 2ème programme triennal 1997–1999. Ce programme a été interrompu en février 1999 en raison de manquements graves à la bonne gouvernance, compromettant ainsi gravement le processus de réduction de la dette au titre de l'initiative PPTE.

⁸ A la fin du mois de novembre 2002, deux nouveaux mouvements rebelles font leur apparition dans l'ouest de la Côte d'Ivoire: le Mouvement patriotique du Grand Ouest (MIGO) et le Mouvement pour la justice et la paix (MJP) avec lesquels le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), qui tient le nord, forme les « Forces nouvelles ».

⁹ La formation du gouvernement s'est achevée avec les nominations des Ministres de la défense et de la sécurité intérieure le 12 septembre 2003 et de la Ministre de la famille, de la femme et de l'enfant le 15 septembre 2003

¹⁰ Dès la signature de l'accord, les forces en présence se sont divisées en « pro- » et « anti-marcoussistes ». Ainsi l'adoption des dispositions législatives nécessaires à l'œuvre de réconciliation d'une part et le déroulement des futures élections d'autre part, eu égard aux prises de positions politiques ouvertes, ne sont-ils plus aussi assurés.

années décisives pour le retour à la stabilité et à la croissance. C'est de la façon dont seront traités, pendant ces deux années, les grands thèmes de la réconciliation identifiés à Marcoussis que dépendra le bon déroulement des élections présidentielles d'octobre 2005 et législatives de décembre 2005. Les conditions effectives dans lesquelles ces élections pourront se dérouler ainsi que leurs résultats, décideront du retour du pays à la stabilité.

I.10. Le conflit a eu un impact économique et social négatif qui a touché l'ensemble de la sous-région. Pratiquement tous les secteurs de l'économie ont pâti de la crise, en particulier les cultures d'exportation autres que le cacao, l'agro-industrie, le commerce, le transport et autres services. Les banques ont cessé de fonctionner dans les zones affectées par la guerre, celles de la zone sud qui sont restées ouvertes ont vu leurs actifs se détériorer et ont adopté une attitude plus prudente. L'inflation n'a subi qu'un impact faible du fait de la politique prudentielle de la BCEAO et de la bonne tenue des productions vivrières. Néanmoins, des recettes d'exportation plus importantes, des importations plus faibles, des termes de l'échange améliorés ont entraîné un excédent important du compte courant qui a atteint en décembre 2002 un niveau record de 848 milliards FCFA (contre 279,7 milliards de FCFA un an plus tôt). Sur le plan budgétaire, le déficit en termes de trésorerie a pu être contenu à environ 1,5 pour cent du PIB grâce à une augmentation des recettes (impôt sur les bénéfices commerciaux et DUS sur le cacao) et à une suspension partielle du service de la dette qui a en partie compensé l'accroissement des dépenses militaires et de sécurité. Dans l'ensemble, la situation fiscale est restée tendue en 2003 et le déficit devrait dépasser 2 pour cent du PIB même avec un service de la dette réduit qui a conduit à un accroissement des arriérés de l'ordre de 8 pour cent du PIB.

(iii) Pauvreté et sécurité alimentaire

I.11. Suivant les estimations de la Banque mondiale, la crise économique et politique que traverse la Côte d'Ivoire depuis 1999¹¹, aurait plongé 800 000 personnes supplémentaires en dessous du seuil de pauvreté, portant le taux de 31,3 pour cent de la population en 1993 à 33,6 pour cent en 1998, puis à 38,5 pour cent en 2002 et dans une fourchette de 42–44 pour cent fin 2003. En l'absence de données précises, on peut supposer que la crise a renforcé les tendances qui étaient observables dans les résultats du recensement de 1998.

I.12. Ceux-ci indiquaient une répartition inégale de la pauvreté, qui affectait davantage les milieux ruraux (42 pour cent) que les espaces urbains (23 pour cent). L'extrême pauvreté (seuil d'extrême pauvreté: 94 600 FCFA par personne et par an) représente 10 pour cent de la population surtout dans les villages des régions de la Savane rurale (21,6 pour cent) et de la Forêt Est (15,1 pour cent). La Savane rurale contribue à l'extrême pauvreté nationale de 40 pour cent en 1998 contre 33 pour cent en 1993 et 27 pour cent en 1995. En 1998, les 10 pour cent les plus riches cumulent un niveau de revenu total 12,4 fois supérieur à celui des 10 pour cent les plus pauvres contre 9,1 en 1993 et 8,8 en 1995. Entre 1995 et 1998, malgré une amélioration du niveau des revenus de 11,5 pour cent, leur distribution est devenue plus inégalitaire. Cette pauvreté qui se traduit par une baisse continue du pouvoir d'achat des populations a un effet énorme sur l'accès à la nourriture.

I.13. L'analyse de la sécurité alimentaire de la Côte d'Ivoire aboutit à un bilan contrasté. En dépit de ses atouts naturels relativement bien exploités avec une production vivrière brute de près de 8 millions de tonnes, le pays se trouve contraint d'importer des quantités considérables de produits alimentaires, notamment le blé, le riz, le poisson et les produits laitiers. Cette grande dépendance vis-à-vis de l'importation pour des produits aussi stratégiques que le riz, constitue un point faible de la

¹¹ En 1985, le taux de pauvreté était estimé à 11%.

sécurité alimentaire¹². Cette situation n'est pas une fatalité sauf pour le blé qui ne peut pas être produit en Côte d'Ivoire. L'expérience a montré qu'il était possible de créer ou de favoriser l'émergence de nouvelles filières lorsqu'elles pouvaient se développer dans des conditions économiquement rentables (élevages à cycle court, soja, sucre, huile de palme, etc.).

I.14. Habituellement, en Côte d'Ivoire, malgré des facteurs limitants tels que la pénurie croissante de nouvelles terres à mettre en valeur, le déclin de la fertilité des sols, et hormis la production du riz déficitaire chaque année de 300 000 à 350 000 tonnes, la production des principales cultures vivrières (ignames, manioc, banane plantain, maïs) était satisfaisante et celle des céréales secondaires (mil, sorgho et fonio) couvrait largement les besoins nationaux. Mais avec la crise récente et selon les projections de la FAO, en 2002/03, le pays aura un besoin d'importation de 1 777 000 tonnes de céréales dont une assistance alimentaire de 22 000 tonnes de céréales.

I.15. Les importations de denrées alimentaires (316 millions de dollars EU en 1994) représentent environ 21 pour cent des importations totales. La part concernant les aliments d'origine végétale porte essentiellement sur le riz (350 000 tonnes), l'oignon (35 000 tonnes), le blé et la pomme de terre. Les importations de produits d'origine animale ont porté essentiellement sur le bétail sur pieds sahélien et la viande de bœuf congelée. Les prévisions les plus pessimistes montrent qu'en l'an 2015, la Côte d'Ivoire devrait importer pour 70 milliards de FCFA de viandes et abats et pour 40 milliards de FCFA de produits laitiers.

(iv) Perspectives de l'économie ivoirienne

I.16. Les scénarios de sortie de crise¹³ reposent sur une relance accélérée consécutive à la normalisation de la situation socio-politique. Plus tôt la relance sera engagée, plus rapides seront le rétablissement de la croissance et la reprise d'un processus de réduction de la pauvreté. Pour assurer les bases d'une relance accélérée, l'amélioration de la gestion, de la transparence et des contrôles des dépenses publiques constitue un défi majeur à l'action gouvernementale en Côte d'Ivoire¹⁴. Cette amélioration permettra une mobilisation plus rapide et plus efficace de l'aide extérieure post-conflit et donnera aux bailleurs de fonds les assurances que leur aide parviendra aux bénéficiaires ciblés grâce aux mesures de sauvegarde appropriées. Les programmes d'aide humanitaire et sociale devront parvenir aux groupes vulnérables de toutes les régions du pays. Les services publics locaux — auxquels les populations démunies n'ont pas actuellement accès — devront être restaurés; en particulier dans les zones assiégées.

I.17. De leur côté, les partenaires au développement sont disposés à soutenir cette relance. La Banque mondiale est le chef de file de la préparation d'un programme de réhabilitation post-conflit d'une durée de trois ans. Une mission multi-bailleurs devrait avoir lieu dès que les conditions socio-politiques le permettront, pour définir le cadre macroéconomique de cette relance, identifier les réformes nécessaires à sa réussite et formuler le plan d'actions prioritaires. La plupart des partenaires au développement de la Côte d'Ivoire ont décidé de s'associer à cette initiative. Sans attendre la formalisation de ce programme, plusieurs bailleurs de fonds financent des actions humanitaires d'urgence et les premières opérations de redéploiement de l'administration sur l'ensemble du

¹² On peut citer dans ce cadre le Programme spécial de la sécurité alimentaire (PSSA) ainsi que les éléments de Stratégie pour la sécurité alimentaire et le développement agricole horizon 2015 élaborés avec l'appui de la FAO et qui traduisent la volonté politique des Autorités d'assurer la sécurité alimentaire des populations.

¹³ La médiation de la CEDEAO a permis la conclusion du cessez-le-feu du 17 octobre 2002 et l'accord d'Accra du 7 mars 2003 pour débloquer la formation du gouvernement de réconciliation nationale.

¹⁴ Voir en Annexe 1, une synthèse des recommandations de la revue des dépenses publiques réalisée fin 2003.

territoire. Le PNIMT, objet du présent rapport pourra être une contribution importante à l'élaboration du volet agricole de ce programme de réhabilitation post-conflit.

B. Agriculture et secteur rural

I.18. Le secteur rural tel qu'entendu ici intègre les conditions de vie et de production en milieu rural, ainsi que les infrastructures et équipement économiques de ce milieu, par opposition au secteur urbain. Le secteur agricole apparaît donc comme un sous-secteur du secteur rural. La superficie totale cultivée (9,5 millions d'ha) représente 40 pour cent des terres cultivables (24 millions d'ha), elles-mêmes estimées à 75 pour cent du territoire national (32 250 000 ha). Dès le début des années soixante, une forte volonté politique a impulsé un mouvement de diversification des cultures. L'objectif était d'atténuer la trop grande dépendance du pays vis-à-vis du binôme café-cacao et des fluctuations des cours mondiaux de ces deux produits.

I.19. **Contribution à l'économie.** L'agriculture reste le moteur de l'économie ivoirienne. Son développement, souvent qualifié de miracle ivoirien – a propulsé le pays parmi les plus grands pays exportateurs de matières premières agricoles tropicales. En 2002, l'agriculture contribue pour 25,7 pour cent au PIB (estimé à 11,7 milliards de \$EU soit 6,290 milliards de FCFA). Elle représente 2/3 des recettes d'exportation et 2/3 des emplois. Elle constitue la pierre angulaire du développement économique et social de la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, une part importante de la production agricole étant destinée à la grande exportation, sa valorisation est tributaire des fluctuations des cours internationaux. Ainsi, l'année 2000 qui a été marquée par une récession sensible de l'économie ivoirienne (-2,3 pour cent) en raison de la situation socio-politique a néanmoins enregistré selon la Banque mondiale, une croissance de 11,3 pour cent de son PIB agricole. En 2001, la croissance agricole a été de 0,5 pour cent et elle a été négative en 2002 (-2,6 pour cent).

I.20. **Structures d'exploitation.** Une agriculture essentiellement familiale et encore peu équipée; l'agriculture ivoirienne est pratiquée par environ un million d'exploitants qui disposent en moyenne de 4 ha. Dans la grande majorité des exploitations (85 pour cent), la main d'œuvre est d'origine familiale. Le degré d'instruction est relativement bas, puisque 72 pour cent des chefs d'exploitation sont analphabètes. Le taux d'équipement est très faible et la très grande majorité des exploitants pratique la culture manuelle. Moins de 1 pour cent des exploitations disposent d'un tracteur, 0,70 pour cent d'une faucheuse, 0,32 pour cent d'un motoculteur, 4 pour cent d'une charrette, 8 pour cent d'une charrue et 8 pour cent d'un pulvériseur; 4,4 pour cent des exploitations pratiquent la culture attelée, d'ailleurs essentiellement concentrée dans le nord, où on compte 100 000 bœufs de traits et 50 000 attelages. Le taux d'adoption des itinéraires techniques améliorés est faible: 18 pour cent des parcelles bénéficient de fumure, dont seulement 13,8 pour cent de fumure minérale. L'intégration agriculture–élevage est, par contre, assez répandue, puisque 40 pour cent des exploitants agricoles pratiquent l'élevage. Celui-ci est encore le plus souvent traditionnel: 32 pour cent des élevages disposent d'un abri, 48 pour cent ont recours à la complémentation en alimentation et 13 pour cent dispensent des soins aux animaux.

I.21. A côté de cette agriculture traditionnelle familiale, il existe de **grandes exploitations traditionnelles** (3 744 exploitations identifiées au recensement de la population de 1998) et des **exploitations modernes** (1 076 exploitations identifiées).

I.22. Enfin, certaines filières de production (palmier à huile, hévéa, canne à sucre) ont été lancées sous forme de **complexes agro-industriels** associés à des plantations villageoises, réalisés par des sociétés de développement publiques qui ont été privatisées à la fin des années 1990. La coexistence d'agro-industries, d'exploitations modernes et d'exploitations traditionnelles est assez typique de la Côte d'Ivoire et probablement l'une des raisons de son succès.

I.23. ***Les filières de production végétale.***¹⁵ Traditionnellement, la production agricole ivoirienne repose sur le couple café–cacao dont le développement a été spectaculaire surtout depuis l'Indépendance. Ainsi, la production de café qui était de 23 tonnes en 1900 oscille actuellement entre 200 000 et 300 000, celle de cacao de 2 tonnes en 1905 a atteint un pic de 1,3 million de tonnes. Une politique de diversification a été conduite qui a eu des résultats tangibles. Cette diversification des productions végétales a été opérée pour le sud, essentiellement au travers du palmier à huile, du cocotier, de l'hévéa, de la banane, de l'ananas et des agrumes et, pour le nord, avec le coton, le riz, le sucre, et des produits vivriers. Dans le centre et le sud, les systèmes de production ont connu une grande diversification ayant permis de déboucher dans certains cas sur une véritable transformation améliorante (polyculture associative, rotation culturelle, etc.). Dans le nord, l'adoption du coton et la mécanisation qui s'en est suivie, ont entraîné une mutation touchant les aspects aussi bien agronomiques et techniques que socio–culturels. Récemment, une nouvelle vague de diversification a été encouragée avec des cultures comme les légumineuses (soja), les fruits (mangue, anacarde, papaye, avocat, goyave), les légumes frais, les fleurs et plantes ornementales, la sériciculture, etc.

I.24. La production vivrière a connu également un accroissement considérable. Elle s'est accrue en moyenne de 2,4 pour cent par an depuis 1990, ce qui a permis d'assurer l'autosuffisance alimentaire du pays, à l'exception du riz dont la demande est satisfaite à plus de 50 pour cent par les importations. Le gros de la production vivrière est assuré par cinq grandes cultures: igname (3 millions de tonnes/an), manioc (1,7 million de tonnes/an), banane plantain (1,4 million de tonnes/an), maïs (plus de 500 000 tonnes/an), riz (500 000 tonnes/an)¹⁶. Les cultures maraîchères (gombo, aubergine, piment, oignon, laitue, tomate, chou, carotte) sont produites dans des périmètres plus ou moins bien aménagés situés le plus souvent dans la périphérie des centres urbains ou le long des axes routiers.

I.25. ***Les filières de production animale.*** Le secteur des ressources animales, qui contribue au PIB à hauteur d'environ 220 milliards FCFA, joue un rôle important dans l'économie nationale en termes d'équilibre inter-régional, de statut alimentaire des populations rurales, de gestion de l'espace et d'emploi. L'élevage se pratique sur l'ensemble du territoire national. Le cheptel est estimé en 2002 à 1 662 000 bovins, 1 290 500 ovins, 982 700 caprins et 8 541 000 têtes de volaille (secteur moderne). D'importants investissements ont été consentis en faveur de ce secteur, notamment à travers la SODEPRA jusqu'au début des années 1990 et divers projets. Malgré des progrès réels, ce secteur n'arrive à couvrir que partiellement les besoins. En 1999, le taux de couverture de la consommation par la production nationale était de: (i) 54 pour cent pour la viande avec une production de 70 000 tonnes d'équivalent carcasse (35 000 tonnes pour les viandes rouges, 26 000 tonnes pour les viandes blanches et 9 000 tonnes pour le porc); (ii) 100 pour cent pour les œufs avec une production de 36 400 tonnes; et (iii) 12 pour cent pour le lait avec une production de 23 600 tonnes.

I.26. Les productions des élevages à cycle court (essentiellement volaille et porc) doivent faire face à la concurrence internationale et, en particulier, aux viandes de volaille bas de gamme (cuisses de poulet congelé) d'origine américaine ou subventionnées d'origine européenne. Comme pour le sucre, chaque pays a maintenu un dispositif national de protection en fonction de ses propres intérêts et de l'importance de sa filière avicole. En Côte d'Ivoire, ce mécanisme s'appuie sur des montants compensatoires déterminés sur proposition d'une commission *ad hoc* associant l'administration et les professionnels. Ce dispositif a été mis en veilleuse avec les évènements militaro–politiques survenus pour faciliter l'approvisionnement du pays en viandes.

¹⁵ Voir détails en Annexe 2.

¹⁶ L'insécurité qui prévaut dans plusieurs zones de production notamment à l'ouest et au nord de la Côte d'Ivoire a conduit à l'exode de nombreux agriculteurs. Les productions 2003 et 2004 seront probablement inférieures à ces niveaux.

I.27. En ce qui concerne la filière halieutique, elle est à la fois importatrice et exportatrice. Elle produit 30 pour cent du poisson consommé (consommation estimée à 275 000 tonnes soit 16,2 kg/habitant/an). Par contre, les conserveries traitent 121 000 tonnes de thon importé qui est ensuite réexporté. La pêche maritime débarque 63 000 tonnes et la pêche lagunaire et continentale, 37 000 tonnes.

I.28. Le développement de la pêche maritime industrielle est conditionné par la sécurisation de l'approvisionnement des industries de conserves de thons (éventuellement par la passation d'accords avec d'autres pays) et l'amélioration des dispositifs de contrôle de qualité pour satisfaire les exigences des pays de destination. Le développement de la pêche artisanale nécessaire à un meilleur approvisionnement du marché intérieur implique une amélioration de la gestion des ressources (eaux territoriales et plans d'eau intérieurs) et un renforcement, avec la participation des usagers, des dispositifs de surveillance¹⁷ de manière à réduire les conflits liés à l'accès à ces ressources.

I.29. Les importations de produits d'origine animale ont représenté un coût de 190 milliards FCFA en 1998. Toutefois, le déficit commercial du secteur est moindre, la Côte d'Ivoire exportant pour 130 milliards de FCFA de produits halieutiques à forte valeur ajoutée, principalement des conserves de thon, qui constituent le cinquième produit d'exportation en valeur de la Côte d'Ivoire.

I.30. Le pays compte 11 millions d'hectares de parcours, environ 350 000 ha de plans d'eau intérieurs, 150 000 ha de lagune et une façade maritime de 550 km. Les activités d'élevage sont pratiquées par 360 000 éleveurs (le plus souvent polyvalents) et le secteur halieutique emploie 70 000 personnes.

I.31. ***La forêt.*** De 16 millions d'hectares de forêts denses humides au début du siècle dernier, le couvert forestier ivoirien a connu une régression pour atteindre environ 7 millions d'hectares actuellement¹⁸. Les principales causes anthropiques de la destruction de la forêt sont: (i) les défrichements illicites et les feux incontrôlés; (ii) l'exploitation forestière peu rationnelle; (iii) l'exploitation à usage de bois d'énergie. Face à l'ampleur de la dégradation du patrimoine forestier, un plan directeur forestier a été adopté en 1988, avec pour objectif, de reconstituer le couvert forestier, de rétablir, à l'horizon 2015, le potentiel productif de la forêt qui était de 4 millions de m³/an dans les années 80. Une réforme de l'exploitation forestière dans le domaine rural a été réalisée en 1995 et s'est traduite par le remplacement des Permis temporaires d'exploitation par des Périmètres d'exploitation forestière (PEF) qui sont des massifs d'au moins 25 000 ha concédés aux exploitants forestiers pour une durée de 10 à 20 ans. Les attributaires de ces concessions ont l'obligation de contribuer à la reconstitution de la ressource forestière, à l'amélioration du cadre de vie des populations riveraines et à la mise en œuvre d'un plan d'aménagement. Cette réforme a bénéficié du soutien du Projet sectoriel forestier 1 (PSF1) exécuté de 1991 à 1998. Ce projet a également permis à l'Etat de reprendre en main 105 forêts classées sur 217 et d'y mener diverses actions d'aménagement et de gestion.

I.32. ***La maîtrise de l'eau.*** L'agriculture irriguée occupe une place secondaire dans l'agriculture ivoirienne, malgré l'existence de potentialités importantes constituées par les bas-fonds et plaines irrigables. On estime à 32 500 ha¹⁹ la superficie totale irriguée sur une superficie potentiellement irrigable évaluée à environ 180 000 ha, soit 18 pour cent. Ces surfaces se répartissent en:

¹⁷ La surveillance des eaux maritimes et notamment des eaux réservées à la pêche artisanale constitue un problème récurrent de nombreux pays africains. Elle exige des moyens qui dépassent le plus souvent les capacités nationales et devrait pouvoir être prise en charge à un niveau sous-régional.

¹⁸ Moins de 3 millions d'ha de forêts primaires selon certaines estimations.

¹⁹ Depuis 1970, 54 500 ha ont été aménagés sur 362 sites. 22 000 ha ont donc été abandonnés (40%).

(i) plantations industrielles de canne à sucre avec 15 000 ha soit 46 pour cent des surfaces irriguées; (ii) riziculture avec 12 000 ha soit 37 pour cent des surfaces irriguées; (iii) plantations industrielles de bananes et d'ananas avec 4 800 ha soit 15 pour cent des surfaces irriguées; et (iv) autres cultures avec 700 ha, soit 2 pour cent.

I.33. Le potentiel de l'eau souterraine estimé à 38 milliards de m³ est exploité essentiellement pour l'hydraulique humaine (hydraulique villageoise) avec 19 539 forages et puits (à la date du 31 janvier 2001); tandis que les besoins étaient évalués à 21 776 pour 14 970 points d'eau effectivement en exploitation, soit un taux de couverture en hydraulique villageoise de 69 pour cent.

I.34. En ce qui concerne l'utilisation des eaux de surface, on dénombre 187 barrages de retenue destinés principalement à l'irrigation et permettant le stockage de 392 millions de m³, 370 barrages pour l'hydraulique pastorale avec une capacité de stockage estimée à 30 millions de m³, six réservoirs hydro-électriques avec une capacité de 34 milliards de m³, et enfin, 20 retenues d'eau destinées exclusivement à l'alimentation en eau potable.

I.35. Sur le plan institutionnel et réglementaire, le gouvernement a entrepris depuis 1996, des réformes pour améliorer la gestion des ressources en eau. Bien que celles-ci aient été suspendues depuis la transition militaire, on peut noter un certain nombre d'acquis:

- le cadre juridique s'est enrichi de plusieurs textes fondamentaux: (i) la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement; (ii) la loi n°98-755 du 23 décembre 1998 portant code de l'eau; (iii) le décret n°97-678 du 3 décembre 1997 portant protection de l'environnement marin et lagunaire contre la pollution.
- des outils pour une meilleure gestion du réseau hydrographique ont été mis en place: (i) le système d'information géographique dans le bassin du fleuve Bandama (1999); (ii) la vision nationale sur l'eau, la vie et l'environnement (2000); (iii) une base de données hydrométriques; (iv) une base de données pluviométriques; (v) un réseau de mesures hydrométriques; (vi) un réseau national d'observation pour la qualité de l'eau (RNO); (vii) un réseau de mesures pluviométriques; (viii) la doctrine ivoirienne de lutte contre les végétaux aquatiques envahissants (nov. 1995).

I.36. **Sécurisation foncière.** La terre constitue un facteur de production qui, de plus en plus fait l'objet d'occupations et de transactions mal gérées qui dégénèrent très souvent en conflits, notamment: (i) dans les zones forestières du sud et du sud-ouest, où ils sont engendrés par l'arrivée massive de migrants agricoles d'origines diverses; et (ii) dans les zones de savane du nord, où ils sont dus à une cohabitation souvent difficile entre agriculteurs et éleveurs.

I.37. Sur le terrain, coexistaient jusqu'à l'adoption récente de la loi N°98-750 du 23 décembre 1998 sur le domaine foncier rural, deux régimes fonciers distincts: l'un fondé sur des droits coutumiers, et l'autre, fondé sur un système relativement complexe de concession. Ce dispositif n'était plus à même, du moins dans certaines régions, de s'adapter aux évolutions. Cette loi établit les fondements de la politique foncière en milieu rural à savoir: (i) la reconnaissance d'un domaine rural coutumier et la validation de la gestion existante de ce domaine et (ii) l'association des autorités villageoises et des communautés rurales à la gestion du domaine rural, et en particulier au constat des droits coutumiers et à leur transformation en droits réels.

I.38. Aux détenteurs de droits coutumiers fonciers est ainsi offerte l'occasion de faire constater leurs droits et de les transformer en droits modernes de propriété. La mise en œuvre de cette loi et de

ses textes subséquents se heurte encore à des difficultés d'ordre sociologiques car elles touchent à l'un des fondements de l'identité des populations.

I.39. ***Les institutions du secteur rural: l'administration.*** Plusieurs départements ministériels du gouvernement de réconciliation nationale sont directement concernés par le développement rural:

- le ministère d'Etat, ministère de l'agriculture (MINAGRI) qui a en charge les productions végétales et les aménagements hydro-agricoles;
- le ministère des productions animales et des ressources halieutiques qui a en charge les productions animales;
- le ministère des eaux et forêts qui a en charge le domaine forestier classé et non classé ainsi que la gestion des ressources en eau et de la faune;
- le ministère des infrastructures économiques qui a en charge, en particulier, les pistes rurales et l'hydraulique villageoise;
- le ministère de la recherche scientifique qui a en charge la recherche agronomique.

I.40. Ces ministères élaborent les politiques de développement dans leurs domaines respectifs, définissent le cadre réglementaire d'exécution des activités et assurent le contrôle de l'application des réglementations. Ils sont les maîtres d'ouvrage des projets publics dans leur domaine d'intervention.

I.41. Plusieurs ***structures publiques ou parapubliques*** sont également concernées:

- L'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER) issue de la restructuration des services d'appui du secteur agricole dans le cadre du Projet national d'appui aux services agricoles (PNASA 1 et PNASA 2).
- Le Centre national de recherche agronomique (CNRA) issu également du PNASA, le CNRA s'appuie sur un réseau de stations situées sur l'ensemble du territoire.
- La société de développement des forêts (SODEFOR) compétente pour les forêts classées mais qui intervient également dans les zones périphériques au profit des populations riveraines pour réduire la pression sur les forêts.
- L'Office ivoirien des parcs et réserves créé en 2002 et qui devrait reprendre la gestion des aires protégées.
- Le Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD) comprend un département spécialisé: la direction de l'agriculture et de l'aménagement rural (DAAR) qui intervient dans les domaines de l'agriculture, des productions animales, de la pédologie appliquée, de l'aménagement rural, de la forêt et du foncier rural.
- L'Office d'appui à la commercialisation des produits vivriers (OCPV) a un rôle de facilitation dans l'organisation des circuits de commercialisation; elle gère un système d'information sur les prix des produits agricoles et les volumes disponibles.

I.42. On peut citer également:

- le Réseau d'études d'impact (REI) créé à l'initiative de la Banque mondiale avec l'ANADER comme chef de file, pour mesurer l'impact des projets, programmes et

politiques de développement rural. Le REI devait être fonctionnel en février 2000 mais en raison de la crise, il n'est toujours pas opérationnel;

- la bourse des vivriers: il s'agit d'une initiative récente d'un groupe d'opérateurs privés qui a pour ambition de couvrir l'ensemble du territoire en y regroupant les coopératives locales.

I.43. ***Les organisations professionnelles et la société civile.*** Les producteurs des différentes filières de production végétale, animale ou halieutique sont organisés en coopératives, en groupements d'intérêt économique, en associations ou en syndicats. L'Etat a toujours encouragé les producteurs à s'organiser, notamment en privilégiant, dans l'apport de ses appuis, ceux qui se sont organisés en coopératives.

I.44. Cette politique d'incitation au regroupement a eu un puissant impact sur le développement du mouvement coopératif en Côte d'Ivoire depuis la loi n°97-721 du 23 décembre 1997 qui consacre les coopératives comme de véritables entreprises. Malheureusement, elle a entraîné une prolifération anarchique des coopératives et autres associations à la viabilité précaire, notamment dans la filière du café et du cacao. Toutefois, en 2002, on dénombrait 683 coopératives dont 400 dans le café et le cacao, 183 au niveau du coton, 33 dans l'anacarde, 13 dans le palmier, 14 dans l'élevage et 50 dans les autres sous-secteurs.

I.45. ***Les Chambres d'agriculture.*** Organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles de la Nation, les chambres d'agriculture représentent les agriculteurs auprès des pouvoirs publics. Ce type d'institution n'a pas encore réussi à trouver sa place en Côte d'Ivoire. Les Chambres élues en 1994²⁰ ont été dissoutes en 2001 et les décrets de restructuration de fin 2002 semblent également difficilement applicables puisqu'ils prévoient la création de chambres départementales qui, faute de moyens, risquent de rester des coquilles vides.

I.46. Les diverses catégories d'OP sont complémentaires. L'obtention d'un avantage socio-économique clairement identifiable en contrepartie d'une responsabilité et d'un transfert d'activité semble bien être le seul gage réel du nécessaire volontariat des membres et de la pérennité des groupements. Pour chacune de ces catégories, l'un des principaux problèmes est celui de la pérennisation de leurs ressources financières et humaines. Avec la loi n°2001-635 du 9 octobre 2001 instituant les Fonds de développement agricole (FDA), la participation effective de la profession agricole aux côtés de l'Etat pour un financement durable du développement du secteur agricole est devenue une réalité. Et c'est en application de cette loi, que se met en place le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (FIRCA).

I.47. ***Les ONG.***²¹ Au contraire des pays sahéliens, les Organisations non gouvernementales (ONG) sont relativement peu présentes en Côte d'Ivoire même si la montée en puissance de la pauvreté en milieu rural rend leur présence davantage nécessaire. Néanmoins certaines d'entre elles, le plus souvent affiliées à des organisations internationales ou religieuses ont réussi au fil des années à atteindre un niveau de professionnalisme et de crédibilité certain. On peut citer l'Animation rurale de

²⁰ Elles ont été restructurées par décret n°94.146 du 17 mars 1994 modifié à la demande du Ministère de l'économie et des finances par décret 96.898 du 13 novembre 1996 qui réinstaurait les fonctions d'agent comptable et de contrôleur budgétaire. Selon ces décrets, les chambres d'agriculture étaient au nombre de 11: une chambre nationale et 10 chambres régionales. Ils prévoient que, pendant six ans, les chambres régionales seraient gérées par la chambre nationale. Cette disposition a retardé l'autonomie des chambres régionales qui sont restées sans possibilités d'initiative ni d'activités jusqu'à leur dissolution.

²¹ Selon les chiffres du Ministère chargé de l'intérieur, on dénombre en juin 2002, 1 465 associations légalement reconnues, dont les 64% ont été créées entre 1989-1990.

Korhogo (ARK), l'INADES–Formation, etc. Néanmoins, des efforts doivent être faits pour favoriser leur émergence. L'atelier de validation a enregistré la participation d'ONG. Aussi ont-ils tenu à recommander que les plus dynamiques puissent bénéficier d'un statut spécial qui les différencieraient d'une simple association, et leur permettrait de bénéficier ainsi d'une reconnaissance et d'un statut leur permettant de mieux jouer leur rôle d'appui au développement. Par ailleurs, ce statut de reconnaissance sera soumis à des obligations d'activités et de bonne gouvernance qui pourraient être périodiquement vérifiées.

I.48. ***Les institutions de financement.*** Le désengagement de l'Etat dans le domaine du financement n'a été que partiellement relayé par les institutions financières existantes. Le mouvement mutualiste (CREP–COOPEC ou CMEC) n'a pas vocation à couvrir l'ensemble des besoins du monde agricole ni même des OPA. Les structures financières décentralisées apportent une réponse aux besoins de financement à court terme. Dans ce cadre, on peut mentionner, notamment, les Coopératives d'épargne et de crédit ou COOPEC (113 caisses, 189 000 épargnants, 20 milliards de FCFA de dépôts), les Caisses mutuelles d'épargne et de crédit ou CMEC (18 caisses à Katiola et Bondoukou), le FLEC (Fonds local d'épargne et de crédit), la Mutuelle de crédit et d'épargne des femmes d'Aboisso–Bonoua–Bassam (MUCREFAB).

I.49. Quatre fonds nationaux spécifiques ont été mis en place pour le secteur agricole: le Fonds d'installation et d'appui aux initiatives des jeunes agriculteurs (FIAIJA), le Fonds de promotion des productions animales (FPPA), le Fonds de diversification et de promotion des exportations agricoles (FDPEA), et le Fonds de développement de l'hévéa et de culture villageoise (FDHEV). Ces fonds ont été créés et ont fonctionné de 1994 à 1999 à titre de mesure d'accompagnement de la dévaluation du FCFA. Depuis 1999, ils n'ont plus été reconstitués. A ces fonds, il convient d'ajouter le Fonds ivoiro-suisse de développement économique et social (FISDES) d'un montant de 25 milliards de FCFA et le Fonds pour la promotion de petites et moyennes entreprises agricoles (FPPMEA) financé par la Belgique jusqu'en 2000. Enfin, le Fonds de garantie des coopératives café-cacao (FGCCC) finance la commercialisation primaire des coopératives du secteur café-cacao.

I.50. Néanmoins, la question de la diversification des outils de financement du secteur reste d'actualité et plusieurs initiatives sont en cours pour créer un système de crédit agricole et rural qui se substituerait au concept de banque agricole universelle qui avait sous-tendu la création de la BNDA. C'est le défi que se proposent de relever la nouvelle banque créée par le FDPCC et la Banque de financement agricole créée en appui à la bourse des vivriers.

C. Cadre stratégique

(i) *Objectifs et stratégie du gouvernement*

I.51. Les grandes lignes de la politique agricole ont été définies dans le ***Plan directeur de développement agricole 1992–2015*** approuvé en Conseil des Ministres le 2 juillet 1993. Trois objectifs ont été retenus: (i) l'amélioration de la compétitivité, notamment par l'accroissement de la productivité, (ii) la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires, (iii) la réhabilitation du patrimoine forestier. Ce Plan directeur a servi de base à la préparation des stratégies de lutte contre la pauvreté en milieu rural initiées par le gouvernement pour combattre les effets néfastes de la dévaluation du FCFA sur les catégories sociales les plus démunies. Dans ce cadre, on peut mentionner le Programme national de lutte contre la pauvreté de juin 1997 qui a couvert la période 1997–2000 puis le ***Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I)*** adopté par le gouvernement en janvier 2002 et validé par les institutions de Bretton Woods en mars 2002

conformément à la procédure PPTE. Cette stratégie s'est donnée comme objectif principal, à moyen terme, de réduire l'incidence de la pauvreté de 33,6 pour cent en 1998 à 30 pour cent en 2005.

I.52. Le DSRP-I s'appuie sur les axes stratégiques prioritaires suivants: (i) assainissement du cadre macroéconomique; (ii) promotion du secteur privé comme moteur de la croissance, et soutien au développement rural pour la création de richesse et d'emploi; (iii) amélioration de l'accessibilité équitable et de la qualité des services sociaux de base; (iv) décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales; (v) promotion de la bonne gouvernance et du renforcement des capacités dans le sens d'assurer une meilleure allocation et utilisation des ressources; et (vi) renforcement de la sécurité.

I.53. Enfin, le gouvernement a organisé à Abidjan les 15, 16 et 17 mars 2004, un atelier sur les mesures d'urgence et à moyen et long termes pour le programme de reconstruction économique. Certaines des mesures et projets proposés dans ce cadre ont été intégrées dans le PNIMT.

I.54. Pour ce qui concerne le secteur du développement rural, le DSRP-I recommande un ensemble d'actions. Ce sont: (i) la modernisation du secteur agricole et la pérennisation du financement; (ii) la poursuite du désengagement de l'Etat, de la libéralisation de l'activité agricole et de la commercialisation des produits par une plus grande responsabilisation des producteurs; et (iii) la réhabilitation et la construction d'infrastructures et d'équipements pour le monde rural.

I.55. Des stratégies sous-sectorielles viennent compléter ces orientations à caractère général sur le développement rural. Il s'agit de:

- Dans le domaine forestier et suite au bilan-diagnostic réalisé en 1998 pour évaluer les acquis et les faiblesses des actions menées, le gouvernement a adopté en septembre 1999 une déclaration de politique forestière. Pour sa mise en œuvre, les Pouvoirs Publics ont adopté un **Programme cadre de gestion des forêts (PCGF)** dont la durée de réalisation est de 14 ans.
- Dans le domaine de l'eau, la stratégie consiste à préparer le cadre légal des réformes et notamment: (i) les décrets d'application du code de l'eau et du code de l'environnement; (ii) le document de politique et de stratégies en matière de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE); (iii) le programme national hydraulique; (iv) le plan directeur de gestion intégrée des ressources en eau; (v) le document d'appui au programme (DAP) de gestion intégrée des ressources en eau; (vi) le plan de développement de l'irrigation.

I.56. **Genre et développement rural.** Le plan national d'action des femmes, élaboré en 2001 demeure le cadre des orientations stratégiques des actions en faveur de la femme et de la jeune fille. Dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, les actions suivantes sont recommandées: (a) l'amélioration de la formation professionnelle des femmes (b) la promotion de l'entrepreneuriat féminin; (c) le renforcement des capacités des organisations féminines; (d) le développement des systèmes de financement décentralisé en faveur des femmes et l'accès au crédit; et (e) l'instauration de cellules genre dans les ministères. Par ailleurs, la situation de crise sociale a accentué les conditions déjà déplorables des personnes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les jeunes qui sont les premières victimes.

I.57. Cohérence du PNIMT avec les buts et objectifs du gouvernement:

Objectifs généraux du DSRP	Objectifs généraux du PNIMT
Réduire l'incidence de la pauvreté de 33,6% en 1998 à 30% en 2005	<ul style="list-style-type: none"> Créer un environnement favorable à une meilleure compétitivité du secteur Atteindre les objectifs quantitatifs fixes dans le cadre du PNIMT et mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les investissements correspondants Allouer au moins 10% du budget national au financement du secteur agricole Constituer un cadre de référence pour un financement bilatéral et multilatéral coordonné
Objectifs spécifiques du DSRP	
<ul style="list-style-type: none"> Croissance économique Accès aux services sociaux et à un cadre de vie décent Réduire les inégalités et les disparités régionales et locales 	
Objectifs de développement rural du DSRP	Objectifs du PDDAA
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la compétitivité et la productivité des activités en milieu rural Rechercher l'autosuffisance et la sécurité alimentaires Réhabiliter le patrimoine forestier Améliorer le revenu des producteurs et réduire les disparités locales et la pauvreté en milieu rural 	<ul style="list-style-type: none"> Restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire Utilisation durable des ressources naturelles Réduction de la pauvreté

(ii) *Stratégie et programmes des principaux partenaires*

I.58. La Côte d'Ivoire collabore avec de nombreux bailleurs de fonds qui soutiennent sa stratégie de sortie de crise dans le cadre des accords de Marcoussis et sont prêts à lui apporter des appuis financiers conséquents pour lui permettre de reconstruire son économie dont le dynamisme est essentiel à la croissance économique sous-régionale.

I.59. *Interventions et stratégie d'assistance de l'Union européenne.* Dans le domaine du développement rural, l'UE adopte une stratégie d'appui au foncier rural et aux filières. Aussi a-t-elle, d'ores et déjà, prévu un projet de 20 millions d'Euros à l'appui de la politique foncière rurale qui concerne plus particulièrement la délimitation des terroirs villageois et l'information/formation.

I.60. Le Programme indicatif national (PIN) 2004–2007 (9^e FED) porte sur un montant total programmable (enveloppe A) de 216 millions d'Euros, dont 70 millions seront affectés au développement rural lequel continue d'être considéré comme un secteur de concentration (tel qu'il l'était lors des FED précédents). L'UE est intervenue dans de nombreux projets relativement diversifiés en appui aux filières d'exportation: mise en place du FGCC, soutien aux prix du café et du coton pour la campagne 2001/2002, restructuration et amélioration de la compétitivité des filières ananas et banane, construction du terminal fruitier d'Abidjan, appui à la filière ovine, réhabilitation de périmètres hydro-agricoles à vocation rizicole. L'UE est également engagée dans les programmes post-crise pour la mise en œuvre rapide du processus politique, économique et social de redressement de la Côte-d'Ivoire.

I.61. *Interventions et stratégie d'assistance de la Banque mondiale.* La Banque mondiale a concentré ses interventions principalement sur la restructuration des services agricoles et la libéralisation des filières. Néanmoins, certaines réformes n'ont pas été menées à leur terme, notamment en raison des divergences de vue soit sur la nature soit sur le rythme de ces réformes.

I.62. Dans le cadre du programme d'urgence post conflit, la Banque va apporter un appui de 165 millions de \$EU sous la forme de trois nouveaux projets dont un appui au programme DDR/RRR (60 millions de \$EU), un projet MAP VIH/SIDA (35 millions de \$EU) et un appui budgétaire sous la

forme d'un crédit d'urgence et de relance économique (EERC) de 70 millions de \$EU dont le secteur agricole pourra en partie bénéficier.

I.63. ***Interventions et stratégie d'assistance de la Coopération française.*** La France qui était traditionnellement jusqu'à la fin des années 1980, l'un des premiers bailleurs de fonds du secteur du développement rural a redéployé depuis une partie de son aide sur les infrastructures économiques, les secteurs sociaux et la décentralisation. Mise en veilleuse sous le gouvernement de transition (2000), la coopération franco-ivoirienne dans le secteur agricole qui avait repris pleinement début 2001, a subi de fortes perturbations, d'une part, en raison de la suspension du service de la dette vis-à-vis de l'AFD et, d'autre part, en raison de la difficulté à mener des opérations sur le terrain (cas du projet CMR dont les zones pilotes étaient implantées à Korhogo et à Man). La France, étant très engagée dans le processus de sortie de crise, ses priorités à court terme sont orientées sur l'appui au redéploiement de l'administration (administration territoriale et services déconcentrés, communes et services sociaux) sur l'ensemble du territoire.

I.64. ***Interventions et stratégie d'assistance du Fonds international de développement agricole (FIDA).*** Le dernier *Country Strategic Opportunities Paper* (COSOP) relatif à la Côte d'Ivoire a été adopté en décembre 1997 où la stratégie adoptée est l'appui aux populations rurales les plus vulnérables. Le FIDA envisage de la réactualiser dès que les conditions socio-politiques le permettront. La nouvelle génération de projets soutenue par le FIDA est au nombre de trois: le projet d'appui à la commercialisation et aux initiatives locales (PACIL) d'un montant de 8,99 milliards de FCFA, le projet de développement rural du Zanzan (PDRZ) d'un montant de 8,35 milliards de FCFA et le projet d'appui aux petits producteurs maraîchers de la région des savanes (PPMS) d'un montant de 9,15 milliards de FCFA. Seul le PDRZ est opérationnel. Les deux autres, situés en zone occupée, ont été suspendus.

I.65. ***Interventions et stratégie d'assistance de la Banque africaine de développement (BAD).*** Les projets de la BAD sont positionnés dans le développement régional (ouest, la région des Lacs, est), dans le soutien aux filières (élevage et soja) et dans l'hydraulique villageoise. Son portefeuille dans le secteur rural montre l'importance de son engagement et sa disponibilité à s'adapter à la situation actuelle de la Côte d'Ivoire. En effet, dès le début 2002, la Direction de la BAD avait proposé à son Conseil d'administration d'adopter un document de stratégie pays (DSP) intérimaire permettant à l'institution d'apporter, aux côtés des autres partenaires, un appui au pays. Il s'agissait notamment de mobiliser des ressources du FAD VIII pour financer des projets de développement orientés vers le développement rural et le secteur social et contribuer à la couverture du gap de financement de 2002 à travers le financement d'appui aux réformes et de prêt au titre du MFS.

I.66. La stratégie adoptée s'articulait autour de deux axes principaux: (i) concentration des nouvelles interventions dans un nombre limité de domaines (développement rural et secteur social) qui correspondent, à la fois, aux priorités de la stratégie de développement du pays et à des domaines où la BAD, compte tenu de son expérience dans ces domaines, peut contribuer au mieux à la réalisation des objectifs visés en matière de lutte contre la pauvreté, et (ii) la réactivation du portefeuille de projets en cours affectés par la suspension des décaissements depuis novembre 2000.

I.67. Selon le DSP, les interventions de la BAD dans le domaine du développement rural, visaient, d'une part, à renforcer la capacité de gestion des communautés villageoises, des collectivités locales, des organisations professionnelles agricoles et des producteurs et à professionnaliser ces institutions

et, d'autre part, à améliorer les systèmes de production agricoles en vue d'éviter les déséquilibres agro-écologiques et socio-économiques²².

I.68. Néanmoins, compte tenu de la situation qui prévaut, une adaptation de cette stratégie sera nécessaire après la sortie de crise. Par ailleurs, la BAD n'exclut pas la possibilité d'accompagner par des programmes d'urgence, la relance du secteur agricole après le conflit. Il s'agit notamment des actions à mener dans le domaine de la santé animale portant sur: (i) l'appui à la réorganisation des services vétérinaires et de la qualité, (ii) la maîtrise des pathologies émergentes et des pathologies des espèces non conventionnelles et (iii) la relance des activités de lutte contre les trypanosomoses et les mouches tsé-tsé.

I.69. ***Interventions et stratégie d'assistance du Japon.*** En tant que partenaire important de la Côte d'Ivoire, le Japon intervient dans le financement de projets agricoles notamment dans le domaine de la riziculture et de la mécanisation agricole sous forme de prêts ou de dons (en matériel et équipements agricoles et en numéraires). Depuis 1999, la coopération japonaise met en œuvre une nouvelle stratégie d'intervention basée sur un appui en vivres aux communautés participant aux travaux d'aménagement de bas-fonds (Vivres contre travail). Ce projet est mis en œuvre à travers le Programme alimentaire mondial (PAM). Le Japon participe également au renforcement des capacités des cadres et techniciens à travers divers stages de formation sur son territoire et à l'amélioration du taux de scolarisation par un appui en vivres aux cantines scolaires (Plan d'Action pour la réhabilitation et la reconstruction des enseignements de Côte d'Ivoire). En plus des nombreux projets qu'il contribue à financer, le Japon a réalisé un centre de formation à la mécanisation agricole et un centre de formation à l'amélioration des systèmes d'exploitation agricole. Il apporte une expertise technique au fonctionnement de ces centres.

I.70. ***Interventions et stratégie de la République fédérale d'Allemagne.*** L'Allemagne entretient avec la Côte d'Ivoire une coopération technique et financière. La stratégie adoptée sous forme d'appui technique, est la mise à disposition d'experts pris en charge par la GTZ dans le cadre de projets de développement agricole. Quant à l'appui financier, il est apporté par la BMZ sous forme de prêts pour le financement de projets de développement agricole. Dans certains cas, les deux formes de coopération sont combinées. Depuis 2000, la nouvelle vision consiste à intervenir prioritairement pour l'amélioration des conditions de vie en milieu rural en vue du « développement économique dans les zones à caractère agricole ». Dans ce cadre, les trois principaux projets agricoles de la coopération ivoiro-allemande (Riz nord, PROSTAB, Forêts de l'est), devront être fusionnés à partir de juillet 2004 en un seul programme, le Programme de Développement et de Stabilisation des systèmes agricoles et forestiers (PRODESAF). L'Allemagne a également l'intention de soutenir le programme de réhabilitation post-crise mais n'a pas encore déterminé les points d'application de ses interventions.

I.71. ***Interventions et stratégie d'assistance de la Coopération des Etats-Unis.*** La Côte d'Ivoire bénéficie de programmes multi-Etats et, notamment, du *Sustainable Tree Crop Programme* (STCP) qui intervient dans quatre pays africains producteurs de cacao (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria et Cameroun)²³. Les Etats-Unis n'excluent pas de relancer leur coopération bilatérale dans le domaine agricole après les élections de 2005.

I.72. ***Interventions et stratégie d'assistance de la Coopération canadienne.*** Dans le domaine rural, la coopération canadienne a surtout mis l'accent sur l'organisation professionnelle en appuyant

²² Conférer en l'Annexe 3 les projets PADER-Lacs et PADER-Moyen-Comoe.

²³ Ce projet initié par l'USAID, SOCODEVI, IITA, l'industrie du chocolat vise à introduire dans les quatre grands pays producteurs de cacao d'Afrique (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria et Cameroun) de bonnes pratiques de gestion de la filière et des itinéraires techniques performants.

un nombre limité de coopératives café–cacao et les coopératives coton du groupe URECOS–CI. La Coopération canadienne gère également avec les autorités ivoiriennes deux fonds de développement: un fonds d'appui aux initiatives locales dont la dotation s'est élevée à 490 000 dollars canadiens en 2003–2004 et un fonds de contrepartie sur lequel il reste 1,5 milliard de FCFA. Ces fonds subventionnent des microréalisations présentées par des groupements et des communautés impliquées dans la production et/ou la transformation de produits agricoles.

I.73. ***Interventions et stratégie d'assistance de la Coopération belge.*** Les interventions de la Coopération belge sont concentrées sur les filières lait, pisciculture et horticulture. Elle finance également une étude sur la filière halieutique et un programme d'urgence pour l'assistance aux populations déplacées et retournées dans l'ouest de la Côte d'Ivoire dont la FAO est maître d'ouvrage.

I.74. ***Interventions et stratégie d'assistance des autres partenaires au développement.*** D'autres partenaires interviennent dans le développement rural. On peut citer la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) et le Fonds koweïtien qui interviennent surtout dans le domaine des aménagements hydro–agricoles. On peut citer également deux bailleurs de fonds sous–régionaux: la Banque ouest africaine de développement (BOAD) qui intervient dans le développement régional en cofinancement avec le FIDA et la CEDEAO qui finance des projets locaux de développement agricole (PLDA) dans la région du N'zi–Comoé.

I.75. ***Interventions et stratégie d'assistance de la FAO.*** Pour l'année 2003, le programme de la FAO en Côte d'Ivoire comporte quatre projets sur les ressources du Programme de coopération technique (TCP) et trois projets de fonds fiduciaires pour une enveloppe de 6 528 194 \$EU. Ce programme concerne à la fois des études d'intérêt général, le recensement de l'agriculture et des actions d'urgence post–conflit. A ce programme national s'ajoutent des programmes et projets régionaux et inter–régionaux qui couvrent également la Côte d'Ivoire dans divers domaines, notamment la sécurité alimentaire (y compris l'information sur la sécurité alimentaire), la santé animale, la politique agricole, la production horticole, le contrôle alimentaire, la protection des végétaux et la pêche.

(iii) Conclusions et leçons tirées des projets

I.76. A partir des années 70, d'importants projets, notamment des projets hydro–agricoles et agropastoraux, requérant des investissements majeurs ont été réalisés pour le « bénéfice » des populations qui « avaient tout à recevoir et rien à donner aussi bien au plan matériel qu'intellectuel ». Par conséquent, ces populations étaient tenues à l'écart du processus d'identification, de formulation, de conception, voire de la gestion des aspects des projets qui les concernait le plus directement. En ce qui concerne les femmes rurales, malgré le rôle qu'elles ont toujours joué dans la production vivrière, elles étaient purement et simplement tenues à l'écart du conseil agricole. Les opérations en amont et en aval de la production (plan de campagne, approvisionnement, commercialisation) étaient assurées par la société d'Etat (SODE) en charge du sous–secteur. Les exploitants appelés « bénéficiaires » étaient réduits à un simple rôle d'exécutants sur leurs propres parcelles.

I.77. La crise économique des années 80 a réduit considérablement les capacités d'intervention de l'Etat sur le terrain et l'a contraint à un recentrage précipité de ses actions. Ce désengagement a mis à nu les limites de l'approche de gestion des projets. En effet, les agriculteurs qui n'avaient reçu que des appuis, le plus souvent sous forme d'équipements et d'intrants, n'étaient pas préparés à prendre la relève. Il s'en est suivi l'abandon, le manque d'entretien ou la dégradation des infrastructures de production. Tirant la leçon de cette situation, la nouvelle génération de projets, aussi bien ceux de réhabilitation de projets existants que les investissements nouveaux, a progressivement rectifié

l'approche en reconnaissant le rôle central de l'exploitant dans le processus de mise en œuvre du projet. Cette nouvelle approche qualifiée de participative, d'auto promotion ou encore communautaire, selon les cas, vise à préparer les exploitants par le « renforcement de leurs capacités » techniques et organisationnelles à pérenniser les acquis du projet après la phase d'investissement.

I.78. En ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, les projets agricoles et de développement rural étaient le plus souvent cloisonnés. Chaque ministère et chaque SODE, en fonction de ses attributions « avaient » ses projets qu'ils s'employaient à mettre en œuvre. Les investissements étaient ainsi spécialisés: barrages et aménagements rizicoles, barrages et aménagements agropastoraux, création de plantations, etc. Les difficultés apparues dans la mise en œuvre de ce type de projets, notamment dans la mise en cohérence des actions, ont conduit à une vision plus intégrée de la production. Les projets de développement rural intégré étaient censés prendre en compte cette préoccupation à travers de multiples composantes: appui à la production, infrastructures, appui au secteur privé productif, etc. Dans ce cas, les projets sont mis en œuvre par des structures projets (unités de coordination de projet) sous la supervision de comités d'orientation et de suivi (COS) interministériels. Néanmoins, cette approche a également ses limites car elle associe trop peu les services techniques de terrain à la mise en œuvre, ne facilite pas le nécessaire travail d'harmonisation et de synergie entre projets intervenant dans la même zone et ne les prépare pas à l'après projet. Cette nouvelle préoccupation est désormais davantage prise en compte dans les nouveaux projets où les services d'appui de l'Etat, les collectivités locales et les organisations professionnelles ne sont plus uniquement des prestataires de service ou des bénéficiaires mais de véritables partenaires.

I.79. *L'amélioration de l'efficacité des projets* passe par un renforcement des capacités des acteurs, une simplification des procédures de marché et un raccourcissement de la chaîne des intervenants. Elle passe par une structuration des producteurs et des mécanismes de gestion capables de pérenniser les acquis. Mais généralement, au terme du projet, les producteurs n'ont pas encore acquis des connaissances et des réflexes suffisants pour jouer pleinement ces rôles. Il apparaît ainsi indispensable de prévoir un mécanisme suffisamment long d'accompagnement des producteurs leur permettant d'atteindre « le point de non retour ». Elle passe également par une meilleure cohérence et une plus grande harmonisation des interventions sur le terrain qui permette une exploitation plus judicieuse des potentialités, plus respectueuse de l'environnement et des pratiques locales dans l'utilisation des ressources (eau, terre).

I.80. La coordination des interventions a toujours constitué une préoccupation des pouvoirs publics et des partenaires au développement. La mise en œuvre de projets peu cohérents avec les politiques nationales ou peu compatibles entre eux est considérée comme l'une des trois principales causes²⁴ du bilan mitigé des programmes de développement. Le DSRP-final devait constituer un outil privilégié de coordination puisqu'il est le document de référence des politiques de développement et de lutte contre la pauvreté du gouvernement. C'est l'un des rôles du DSRP d'être le cadre de référence des politiques et des stratégies d'intervention. C'est l'un des principaux défis de l'après-crise.

²⁴ Les autres causes sont la mauvaise conception de certains projets et le manque de concertation avec les bénéficiaires.

II. CONTRAINTES ET OPPORTUNITES

A. Impact socio–économique de la crise

II.1. La baisse du PIB réel par tête d'habitant et donc l'aggravation de la pauvreté qui en a résulté, remontent à l'année 1999 sous l'effet presque simultané de la forte dégradation des termes de l'échange et des troubles politiques. Le revenu réel par tête d'habitant a enregistré une chute brutale, atteignant une perte cumulée d'environ 15 pour cent dans la période de 1999 à 2003, qui a annihilé les gains réalisés après la dévaluation sur le front du revenu et de la pauvreté.

II.2. Sur le plan agricole, la campagne cacaoyère de 2002–2003 a été préservée du conflit et a bénéficié de cours plus élevés. En outre, la campagne 2003–2004 s'est révélée moins affectée que prévue par la pénurie de main-d'œuvre et les conditions climatiques défavorables, ce qui va expliquer le surplus de tonnage dépassant le million de tonnes. Par contre, les populations démunies des zones occupées dont les revenus dépendent de la production cotonnière ont payé un lourd tribut. Si la campagne cotonnière 2002–2003 a pu être sauvée sur le plan quantitatif (plus de 400 000 tonnes) il n'en a pas été de même pour la commercialisation qui a été passablement désorganisée²⁵ avec de nombreux surcoûts de transaction et de transport. Les complexes agroindustriels de sucre qui sont situés en zone nord ou en zone limitrophe (Zuénoula) ont également souffert de la situation de guerre.

II.3. Depuis octobre 2000, on enregistre une appréciation réelle d'environ 25 pour cent et donc une baisse de compétitivité qui est due, d'une part, à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar et, d'autre part, à l'accroissement des coûts de production, de transport et des échanges, en particulier, pour les activités basées dans les zones touchées par la guerre. Au plan régional, le conflit a perturbé les échanges, le transport et la croissance dans la région et les efforts d'intégration. Une partie des activités de transit et des échanges régionaux ont été redéployés au profit d'autres pays ayant un accès à la mer.

II.4. En zone occupée, les services déconcentrés et les services d'appui à l'agriculture ont été contraints de se replier en zone gouvernementale. Ils ont été remplacés par une administration provisoire mise en place par les FN pour régler les affaires nécessitant des décisions administratives immédiates. Ainsi, sur 461 agents des services déconcentrés du MINAGRI, 348 ont pu être localisés et redéployés, tandis que 113 autres sont déclarés absents. Le MIPARH a enregistré 295 agents déplacés dont 45 redéployés. Quant à l'ANADER qui comprend un effectif global de 2 500 agents dont 1 011 en fonction en zone occupée; outre deux décès enregistrés, ces derniers ont tous pu être déplacés en zone sous contrôle gouvernemental. Quant aux stations de recherche agricoles, elles ont été fermées, tandis que les ranchs de bovins ont été pillés de leurs animaux. Les premières estimations du MINAGRI font état de pertes estimées à 10 milliards FCFA (non compris la CIDT²⁶). Dans les zones centre et nord, on a pu assister à des retours partiels. La situation est plus difficile dans l'ouest où l'insécurité continue de régner. Toutefois, des retours sont enregistrés. Ceux qui n'ont pas pu fuir et les déplacés de retour dans leur village sont souvent complètement démunis, sans ressources et sans moyens.

II.5. En zone d'accueil ou de transit des déplacés, à la périphérie des zones occupées, les problèmes rencontrés relèvent en priorité des programmes humanitaires. Néanmoins, il n'est pas exclu que certains déplacés cherchent à s'y installer définitivement.

²⁵ Elle s'est étalée de mars à octobre au lieu de novembre à avril.

²⁶ La CIDT estime avoir perdu 28 milliards de FCFA depuis le début de la rébellion.

II.6. En zone sous contrôle gouvernemental, le potentiel de production est en général resté intact. Néanmoins, les restrictions imposées à la circulation pour des raisons de sécurité (barrages routiers, couvre-feu) ont été à l'origine de perturbations quelquefois importantes surtout pour les filières de produits frais. Ainsi, les exportations de papaye sur l'Europe qui avaient atteint 338 tonnes en 2002, ont chuté à 125 tonnes pour le premier semestre 2003 alors que la filière était en plein développement avec l'appui de l'Union européenne et du PPDEA.²⁷

II.7. La filière sucre et la filière avicole traditionnellement protégées de la concurrence internationale par des barrières tarifaires renforcées (respectivement taxe de péréquation et montants compensatoires) souffrent actuellement de mévente de leurs produits suite à l'ouverture des frontières décidées par les autorités pour faciliter l'approvisionnement du marché en réaction à la flambée des prix qui a suivi l'éclatement de la rébellion.

II.8. D'une manière générale, l'effort de guerre a relégué au second plan, les programmes d'entretien des pistes rurales et d'infrastructures rurales déjà non fonctionnels depuis le désengagement de l'Etat.

II.9. Pour ce qui concerne les infrastructures rurales, elles constituent l'un des maillons faibles, au moins sur le plan institutionnel, de l'action des Pouvoirs publics en faveur du monde rural même si des investissements considérables ont été consentis dans ce domaine.

II.10. En ce qui concerne les aménagements hydro-agricoles, leur maîtrise d'ouvrage a souvent été déléguée à des organismes parapublics (ex-SODERIZ, ex-Autorité pour la Vallée du Bandama, ex-Autorité pour l'Aménagement régional du sud-ouest, ex-SODEPALM, ex-DCGT, Programme national riz, Projets publics autonomes), ce qui n'a pas permis une bonne capitalisation des acquis.

B. Contraintes et opportunités de l'économie agricole ivoirienne

II.11. Dans le contexte résultant des changements macroéconomiques récents, l'agriculture ivoirienne dispose d'opportunités résultant d'un environnement porteur:

- la croissance démographique élevée et l'accroissement du taux d'urbanisation soutiennent la demande de produits alimentaires;
- la Côte d'Ivoire dispose d'avantages comparatifs, en particulier pour les productions végétales et les productions animales à cycle court;
- les efforts de la Côte d'Ivoire en matière de réformes dans le domaine agricole;
- en ce qui concerne la grande exportation, et malgré la volatilité des marchés mondiaux, il existe des gisements de croissance, notamment pour les produits non traditionnels.

II.12. D'autres variables externes au secteur agricole sont à prendre en compte:

- la baisse tendancielle des cours des matières premières;
- la politique monétaire d'arrimage à l'euro qui répercute automatiquement les variations dollar/euro;

²⁷ Seules subsistent actuellement les exportations de SCB.

- le processus d'intégration régionale (UEMOA, CEDEAO) dont les progrès constituent un stimulant aux investissements, notamment en ce qui concerne l'ouverture des marchés, la stabilisation des tarifs douaniers, l'harmonisation de la fiscalité indirecte, le droit des affaires (OHADA), etc.;
- la stabilité politique du pays observée jusqu'en 1998 et qui a été pendant 40 ans un facteur favorable aux investissements.

II.13. Les atouts de l'agriculture ivoirienne sont importants:

- des conditions naturelles relativement favorables;
- une position géographique privilégiée (pays tropical humide proche des marchés européens, du Maghreb et du Proche-Orient);
- des ressources humaines assez bien formées;
- un environnement favorable, notamment en ce qui concerne les infrastructures: port (en particulier le terminal fruitier) et aéroport d'Abidjan et de San Pedro, réseau de routes nationales et axe ferroviaire nord-sud;
- des positions dominantes sur certains produits (cacao, café, coton, ananas, etc.);
- une agriculture relativement diversifiée;
- des perspectives non négligeables de développement industriel;
- une situation alimentaire en voie de sécurisation;
- un processus d'intensification en cours pour certaines cultures villageoises.

II.14. Les principales contraintes de l'agriculture ivoirienne sont les suivantes:

- de nombreuses exploitations n'ont pas encore accompli la nécessaire mutation d'une agriculture de subsistance de type extensif, à une agriculture tournée vers le marché plus favorable à l'intensification;
- une maîtrise insuffisante de l'eau et des cultures irriguées qui se traduit par un taux d'abandon important (40 pour cent);
- la grande variabilité des revenus des producteurs en fonction des cours internationaux; ce qui contribue à renforcer la précarité en milieu rural;
- la population des chefs d'exploitation est vieillissante et globalement peu formée;
- les producteurs sont encore insuffisamment organisés pour défendre leurs intérêts et influer sur les marchés;

- le renforcement des réglementations sanitaires des pays d'importation et la faible capacité des structures de production ivoiriennes à s'adapter rapidement à ces nouvelles contraintes (exemple de l'ochratoxine A pour le café)²⁸;
- l'instabilité du financement des structures d'appui au développement agricole²⁹: conseil agricole, formation, recherche, OP, ONG; cette contrainte devrait être levée avec la mise en place du FIRCA;
- la faiblesse du réseau d'ONG;
- les ressources naturelles sont exploitées de façon non durable, avec une réduction encore non maîtrisée du couvert forestier, un appauvrissement des ressources halieutiques et une fertilité des sols en baisse par la réduction de la durée de jachère;
- un potentiel humain insuffisamment valorisé;
- un environnement trop peu favorable à l'initiative privée pour le développement d'une agriculture intensive et durable;
- un environnement macro-économique, juridique et fiscal non stabilisé pour permettre aux opérateurs de saisir pleinement les opportunités de développement,
- la crise actuelle tant politique qu'économique (stagnation ou croissance négative depuis 1999) constitue à cet égard un mauvais signal pour les investisseurs aussi bien nationaux qu'internationaux.

II.15. Les fragilités du secteur ont été mises en exergue avec la mise en œuvre de la libéralisation des filières qui a laissé les producteurs sans recours face à la chute des prix mondiaux mais aussi avec le développement des conflits relatifs à l'accès aux ressources (ressources halieutiques, foncier, parcours). La rébellion de septembre 2002 n'a fait qu'accentuer ce constat. Aussi le PNIMT doit-il contribuer à l'actualisation des priorités dont les lignes directrices doivent permettre la réalisation des actions à court et moyen termes.

²⁸ Les autorités ivoiriennes attachent le plus grand intérêt à cette question en participant activement aux réunions des comités techniques du Codex Alimentarius et en invitant les services d'appui aux producteurs et les exportateurs à adopter des pratiques visant la limitation du développement de ces mycotoxines.

²⁹ Le financement des structures dépend largement des contributions budgétaires et des bailleurs de fonds et peut donc varier considérablement d'une année sur l'autre en fonction de la situation des finances publiques ou des stratégies des bailleurs de fonds (exemple: annulation du PNASA 2 par la Banque mondiale).

III. LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

A. Cadre général

III.1. Le Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) est un programme quinquennal comprenant un ensemble de sous-programmes/projets qui s'inscrivent à la fois dans la dynamique du NEPAD telle que définie dans le Plan détaillé de développement de l'agriculture africaine et dans les objectifs du DSRP-I et du Plan directeur de développement agricole 1992–2015. Il n'a pas vocation à être le cadre unique de référence des interventions des partenaires au développement dans le secteur rural, ce rôle étant dévolu au DSRP-I, mais d'apporter une contribution pour l'élaboration du programme d'investissements publics dans le domaine du développement rural. Il s'agit d'une première phase d'investissements, essentiels pour une relance durable de l'économie agricole de la Côte d'Ivoire et la lutte contre la pauvreté en milieu rural. Il prend en compte, non seulement les domaines prioritaires définis par les piliers du PDDAA, mais aussi les axes stratégiques du DSRP-I en terme de participation des bénéficiaires et des acteurs du développement à la définition et à la mise en œuvre des projets qui les concernent. Enfin, les priorités d'investissement définies pour le PNIMT sont en cohérence avec la Stratégie nationale pour la sécurité alimentaire et le développement agricole à l'horizon 2015, élaborées avec l'appui de la FAO et les objectifs du millénaire.

III.2. Le NEPAD a identifié les préalables pour la mise en œuvre des programmes qu'il soutient. Ils concernent la paix, la sécurité et la bonne gouvernance. Dans ce contexte, il est impérieux pour la Côte d'Ivoire de procéder à des avancées significatives dans le sens de la réconciliation nationale et de l'amélioration de la sécurité. De plus, il paraît important d'améliorer la viabilité de l'environnement institutionnel (fiscal, juridique –y compris le statut des ONG, foncier, financier) afin de stimuler le secteur privé à participer et à financer le PNIMT et à jouer son rôle de moteur de croissance.

III.3. Compte tenu de la situation socio-politique de la Côte d'Ivoire, les lignes directrices du PNIMT prennent en compte la mise en œuvre préalable d'un plan d'urgence post-conflit pour accompagner la sortie de crise et la reconstruction du pays. De même, les opportunités de développement offertes à la Côte d'Ivoire par l'espace d'intégration régionale que constitue l'UEMOA notamment pour son approvisionnement en produits vivriers ont également été prises en compte dans le cadre de sa politique de diversification de ses productions.

III.4. D'une manière plus générale, ces lignes directrices nécessitent une forte implication de l'Etat recentré sur ses nouvelles missions suite à son désengagement des activités de production, en particulier pour conduire le programme de réhabilitation post-conflit mais aussi une participation des professionnels agricoles par le biais de leurs organisations dans le cadre d'une cogestion Etat-OP du secteur agricole. Ceci nécessite la mise en place d'un cadre institutionnel de concertation entre l'Etat et les organisations professionnelles, ce qui implique de clarifier les règles de représentativité.

B. Domaines prioritaires pour l'investissement

III.5. L'atelier des 7 et 8 juin a validé l'ordre de priorité suivant pour les piliers du PDDAA, en ligne avec les priorités du DSRP-I et du plan directeur de développement agricole 1992–2015:

- augmentation des approvisionnements alimentaires et lutte contre la faim;
- amélioration des infrastructures rurales et de l'accès aux marchés;
- maîtrise de l'eau et gestion durable des sols;
- recherche agricole, diffusion et adoption de technologies.

III.6. Le rôle et la participation de la femme au processus de développement demeurent l'une des préoccupations majeures du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté. Il s'agit pour le gouvernement d'œuvrer à l'insertion socio-économique de cette composante vulnérable de la population. L'amélioration des conditions de vie et l'augmentation des revenus de ce groupe cible a un impact immédiat sur la réduction de la pauvreté. Un effort particulier doit être fait pour faciliter l'accès des femmes aux financements et au marché du travail de manière à les rendre plus autonomes et mieux à même de se prendre en charge.

III.7. Sur ces bases, l'atelier a validé les domaines prioritaires pour les interventions du PNIMT qui reprennent sur une base transversale les piliers du PDDAA. Ce sont:

III.8. **Priorité 1: Adaptation des services de l'administration à ses nouvelles missions et organisation de la cogestion du secteur par l'État et les professionnels agricoles (concerne les 4 piliers).** A cet effet, les services de l'Etat doivent être renforcés aux niveaux central et déconcentré. Ceci suppose, en particulier, une consolidation de ses services statistiques et de prospective. S'agissant des OPA, leur renforcement est également nécessaire pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle.

III.9. **Priorité 2: Mise en place de mesures susceptibles d'amortir les fluctuations des cours mondiaux des produits de base et répartition plus équitable de la valeur ajoutée entre les acteurs (concerne les piliers classés 1 et 2).** L'importance de la filière café-cacao dans l'économie ivoirienne et les risques encourus par cette dernière, du fait des fluctuations des cours des matières premières, obligent à réfléchir à la mise au point de mesures susceptibles d'amortir de telles oscillations. En effet, ces fluctuations, qui ont un impact direct sur la pauvreté en milieu rural, ont également des répercussions graves sur l'économie ivoirienne dans sa globalité du fait de la contribution importante de ces filières aux agrégats macro-économiques (PIB, recettes d'exportation, etc.). A des degrés moindres, ces préoccupations sont également valables dans les autres filières d'exportation (coton, huile de palme, caoutchouc naturel, etc.) mais aussi pour les cultures vivrières destinées au marché. Après les récentes mesures de libéralisation, un dispositif piloté par l'État ne serait pas approprié. En revanche, la réflexion doit être poursuivie dans ce sens, au niveau des interprofessions, avec la possibilité de garantir sinon un revenu minimum du moins des prix minima.

III.10. **Priorité 3: Amélioration des services rendus aux agriculteurs en termes de recherche, formation, conseil et d'appui aux OPA (concerne le pilier 4).** Il s'agit tout d'abord d'accompagner et de soutenir la mise en place du FIRCA qui assurera le financement du développement agricole entendu au sens large du terme (formation, conseil technique et de gestion, expertise filière, recherche appliquée, renforcement des capacités de réflexion, de proposition et d'initiative des producteurs). Il peut faire appel à de multiples opérateurs: ANADER, CNRA, OPA, chambres d'agriculture, ONG, structures privées, organisations interprofessionnelles.

III.11. **Priorité 4: Pérennisation de l'agriculture familiale comme instrument privilégié de lutte contre la pauvreté (piliers classés 1 et 3).** Il s'agit de mettre en application le dispositif légal³⁰ de reconnaissance des droits fonciers coutumiers. A cet effet, des opérations pilotes de stabilisation et de sécurisation foncière permettront de définir un plan d'action à long terme. La réforme foncière facilitera la relance des programmes de modernisation des exploitations et d'installation des jeunes ruraux. Cette relance doit être accompagnée de programmes d'équipements collectifs destinés à améliorer le cadre de vie. La pérennisation de l'agriculture familiale suppose un meilleur équilibre dans la mise en valeur des ressources naturelles. En tant qu'outil transversal, la dimension genre doit

³⁰ Ce dispositif sera éventuellement amendé conformément aux accords de Linas-Marcoussis qui ne concernent pas directement la reconnaissance des droits coutumiers.

permettre de prendre en compte tous les acteurs de développement, en particulier les personnes vulnérables: femmes, enfants, jeunes, déplacés, victimes de guerre, malades du SIDA, etc.

III.12. *Priorité 5: Crédit d'un environnement favorable au développement de l'initiative privée dans la production agricole, à l'amont et à l'aval (piliers classés 1 et 2).* En matière de financement des exploitations, la voie consiste à approfondir les approches du crédit fondées sur une logique financière, c'est à dire de capacité de remboursement. En matière d'environnement commercial, fiscal et douanier, il est nécessaire de mettre en place au sein des départements ministériels concernés (MINAGRI et MIPARH), une capacité d'expertise chargée notamment de définir, en relation avec les administrations concernées et les professionnels, des stratégies pour la préparation des négociations communautaires ou internationales. Le maintien et/ou le renforcement des positions commerciales de la Côte d'Ivoire sur les marchés extérieurs nécessitent des efforts importants en matière de promotion de la qualité et de respect des standards sanitaires de plus en plus stricts des pays d'importation. Il s'agit également de repérer les opportunités de développement dans les filières potentiellement porteuses, de concevoir des stratégies et des projets pour les exploiter et de rechercher des financements et des partenariats.

III.13. En amont de la production agricole, la priorité doit être donnée à la clarification de la politique semencière et de production d'animaux sélectionnés (cadre juridique de la protection des obtentions végétales, place du CNRA dans l'obtention et surtout la diffusion des nouvelles variétés, mise en œuvre d'une réglementation sur la multiplication et la certification des semences ouvertes sur le privé, appui à l'émergence d'opérateurs privés professionnels). En aval de la production agricole, il s'agit de favoriser les investissements de transformation et d'éviter les surcapacités. La réalisation du complexe de l'abattoir d'Abidjan–Anyama s'inscrit dans cette démarche. La promotion de ces investissements auprès d'investisseurs crédibles, nationaux ou étrangers doit être poursuivie. Parallèlement, les producteurs organisés doivent pouvoir être incités à investir dans des activités de première transformation (extraction d'huile de palme, égrenage du coton, conditionnement café/cacao pour l'exportation). Pour faciliter leur insertion dans ce genre d'activités, les partenariats techniques et financiers seront encouragés. Un appui au financement d'études de faisabilité doit pouvoir être monté.

III.14. *Priorité 6: Renforcement de l'intégration régionale (piliers classés 1 et 2).* L'exploitation des avantages comparatifs de la Côte d'Ivoire dans le domaine agricole nécessite un approfondissement permanent de la dynamique d'intégration régionale tant au niveau de l'UEMOA que de la CEDEAO. Chaque sous-programme du PNIMT doit prendre en compte les convergences possibles avec les espaces sous-régionaux de manière à faciliter l'accès à ces marchés ainsi que la consolidation et le renforcement des acquis communautaires. L'intégration régionale est également un facteur de réduction des coûts et d'augmentation des performances. On peut citer l'homologation des produits vétérinaires et des produits phytosanitaires à l'échelon régional, la politique de sécurité alimentaire, la coordination de la recherche agronomique, certaines politiques filières pour lesquelles l'espace national est sous-optimal, etc.

C. Critères de sélection des projets

III.15. Compte tenu de la situation conflictuelle que traverse la Côte d'Ivoire, tout programme de développement à moyen terme doit être précédé ou accompagné d'un programme post-conflit qui doit aider à remettre le pays sur les rails du développement. Le PNIMT a ainsi été décomposé en deux programmes. Un programme post-conflit qui regroupe les actions d'urgence et à court terme pour créer les conditions d'un redémarrage des activités agricoles et un programme d'investissement à moyen terme qui permette de renouer avec une croissance durable. Chacun de ces programmes

comprend un volet de mesures permettant de créer un environnement favorable aux activités et un volet investissement.

III.16. La période de redémarrage doit être mise à profit pour accélérer ou mettre en œuvre des réformes que les pesanteurs du passé avaient conduit à différer ou à escamoter. Dans d'autres cas, les réformes qui ont été conduites à marche forcée, en particulier dans le cadre de la libéralisation des filières (notamment filière café-cacao) ou des privatisations (coton, palmier à huile), ont montré leurs insuffisances et devront être réorientées et parachevées pour mieux accompagner les dynamiques de développement du secteur agricole.

III.17. Dans ce cadre, il est heureux de constater que les départements ministériels en charge du développement rural, disposent de plusieurs études sous-sectorielles récentes achevées ou en cours de réalisation qui pourront servir de support à la préparation des sous-programmes et projets. On peut citer:

- le plan de développement de l'irrigation (financement BAD) dont les propositions sont en cours de finalisation; cette étude a évalué à 180 000 ha le potentiel de terres irrigables dont 142 000 ha non encore aménagés sur 267 sites qui peuvent être regroupés en 21 projets en fonction des sources d'eau disponibles et de l'homogénéité du cadre naturel;
- le plan directeur horticole (financement Belgique) dont les conclusions devraient être disponibles avant la fin 2004;
- l'étude relative à la promotion des jeunes exploitants agricoles (financement BAD) qui est en cours de finalisation;
- les études de développement de l'aviculture et de la porciculture (financement AFD): ces études sont disponibles depuis 2001 et devront être réactualisées;
- l'étude relative à la construction des abattoirs de l'intérieur (Korhogo, Bouké, Daloa) qui est en cours de réactualisation;
- l'étude sur les perspectives de développement des ressources halieutiques (financement Belgique). L'étude est en cours et le rapport devrait être disponible fin 2004;
- le programme cadre de gestion des forêts (PCGP).

III.18. Enfin, la mise en place de la décentralisation qui constitue l'une des stratégies de la sortie de crise, offre un nouveau cadre pour la réalisation des équipements collectifs (santé, éducation, hydraulique villageoise, pistes rurales, électrification rurale, téléphonie rurale). Ce cadre doit permettre de réorienter le développement régional qui constitue l'épine dorsale de l'actuel portefeuille de projets du développement rural pour le faire évoluer vers un véritable développement participatif qui mette les bénéficiaires et les usagers au cœur de la conception, de la formulation et de la mise en œuvre des réalisations qui les concernent.

III.19. Pour la sélection des sous-programmes et des projets, il a été retenu les critères suivants:

- être conforme aux priorités nationales telles que définies par le Plan directeur du développement agricole 1992–2015 et le DSRP-I et, notamment, à ses axes stratégiques qui impliquent la participation des bénéficiaires;
- avoir un caractère structurant pour la création ou le développement d'une ou plusieurs filières de production;

- concerner des filières de production ayant une importance économique potentielle ou actuelle significative sur l'économie agricole (en termes de chiffre d'affaires et d'implantation régionale);
- être aligné sur un ou plusieurs piliers du PDDAA;
- impliquer les organisations professionnelles agricoles et offrir des opportunités d'investissement aux investisseurs privés;
- favoriser la durabilité environnementale et avoir si possible une convergence régionale, notamment dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO.

III.20. Ces critères s'ajoutent aux critères classiques de l'évaluation des projets que sont la faisabilité technique, financière et économique.

D. Identification préliminaire des sous-programmes et projets du PNIMT

III.21. La réussite de la sortie de crise et le succès de la lutte contre la pauvreté dépendent non seulement du taux de croissance de l'économie et du montant des financements affectés à cet objectif, mais aussi des capacités des services publics et de la société civile à préparer, financer, gérer et suivre les actions et les investissements programmés pour le développement. Il s'agit pour le gouvernement de dynamiser, d'organiser, de renforcer et de former le personnel impliqué dans la mise en œuvre du DSRP et de procéder aux réformes nécessaires à une bonne exécution du cadre stratégique. La collecte des ressources financières pour le DSRP est essentielle de même que la coordination avec les bailleurs de fonds.

(i) Mesures et études d'accompagnement

III.22. Comme rappelé ci-dessus, la réussite d'un programme de relance économique dans le secteur agricole dépend largement de mesures d'accompagnement, de réformes et d'un meilleur ciblage des interventions de l'Etat. En général, les décisions à prendre devront être précédées par des études permettant de les préparer et de les justifier. Une attention particulière devra être apportée dans ces études aux questions relatives au genre qui sont désormais incontournables pour mieux formuler les actions à entreprendre et accroître l'impact de la lutte contre la pauvreté. Compte tenu de la situation de guerre que traverse actuellement la Côte d'Ivoire et qui a eu un impact négatif sur l'appareil de production et l'administration du pays, deux programmes apparaissent prioritaires pour remettre le pays sur les rails du développement:

- Programme 1: programme d'urgence dans le cadre de la sortie de crise;
- Programme 2: programme à moyen terme pour relancer et redynamiser le développement rural.

(ii) Actions d'urgence et à court terme à mener dans le cadre de la sortie de crise

III.23. Le programme 1 dit « d'urgence » comprend neuf sous-programmes qui visent à permettre la réhabilitation du patrimoine de l'Etat détruit par la guerre, la réinstallation des structures de développement dans les zones occupées, à soutenir les victimes de la guerre afin de les aider à se réinsérer dans l'appareil de production. Ce sont:

- Sous-programme d'appui au redéploiement de l'Administration et des services déconcentrés et des sociétés publiques et parapubliques, des départements ministériels concernés par le développement rural dans la zone occupée y compris l'indemnisation des victimes de vols et d'exactions, la réhabilitation des bureaux, l'équipement bureautique, les moyens de transport...
- Sous-programme d'appui au redéploiement de l'ANADER, du CNRA et de la SODEFOR dans la zone occupée.
- Sous-programme d'indemnisation ciblée et justifiée des opérateurs économiques ayant subi des dommages liés au conflit (sociétés cotonnières, sociétés sucrières, coopératives, cabinets vétérinaires privés, PMEA, distributeurs d'intrants, etc.).
- Sous-programme d'appui aux populations les plus démunies.
- Sous-programme de relance de la filière cotonnière.
- Sous-programme de réactivation des projets d'appui à la production agricole.
- Sous-programme de production et d'approvisionnement en semences.
- Sous-programme d'appui aux campagnes de vaccination des animaux et de réactivation du réseau d'épidémio-surveillance.
- Sous-programme d'hydraulique villageoise et autres services sociaux de proximité.

(iii) Actions à moyen terme

III.24. Le programme 2 dit « programme d'actions à moyen terme » comprend 13 sous-programmes. Ce sont:

- Sous-programme d'aménagements hydro-agricoles (réhabilitation et création de périmètres irrigués).
- Sous-programmes de renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de politiques dans le secteur de l'eau.
- Sous-programme délocalisation et reconstruction des abattoirs d'Abidjan, Bouaké, Daloa et Korhogo.
- Sous-programmes d'infrastructures de fluidification des échanges (construction et réhabilitation de pistes rurales).
- Sous-programme spécial sécurité alimentaire (productions vivrières et maraîchères).
- Sous programme appui à la restructuration des filières de production de matériel de (re)production (filière semencière, reproducteurs).
- Sous-programme d'extension des plantations villageoises de canne à sucre.
- Sous-programme d'appui au développement de la production laitière.
- Sous-programme d'appui au développement des productions halieutiques (pisciculture, pêche artisanal sur les plans d'eau).

- Sous-programme des élevages à cycle court.
- Sous-programme d'appui à l'émergence des services financiers de proximité.
- Sous-programme d'appui à la mise en œuvre de la loi relative au domaine foncier rural.
- Sous-programme d'appui à la recherche dans les filières prioritaires.

(iv) Portefeuille de projets d'investissement bancables

III.25. Conformément à la méthodologie retenue pour l'élaboration du PNIMT, l'équipe chargée de le préparer a entrepris, après l'atelier de validation des 7 et 8 juin, une série de consultations auprès des ministères concernés pour sélectionner, sur la base des priorités retenues par l'atelier, les idées de projets devant faire l'objet de la préparation de profils de projet d'investissement bancable (PPIB) qui permettront au gouvernement de préparer des requêtes de financement auprès de ses partenaires au développement. Six idées de projet ont été ainsi retenues:

- *Projet d'appui au développement du secteur semencier.*
- *Projet d'appui à l'aviculture traditionnelle, aux petits élevages porcins et à l'aulacodiculture.*
- *Projet d'appui à la production vivrière (banane plantain de contre-saison) et aux productions maraîchères en zone de forêts.*
- *Projet d'appui à la pêche artisanale continentale et lagunaire.*
- *Projet d'appui à l'aménagement des bas-fonds.*
- *Projet d'appui à l'amélioration des infrastructures d'accès au marché pour les produits alimentaires destinées au marché intérieur.*

III.26. Le but de ce dernier projet est de réduire les coûts de transaction, améliorer la fluidité des échanges et assurer un rééquilibrage de la valeur ajoutée en faveur des producteurs, les filières de produits alimentaires qui doivent disposer d'infrastructures de commercialisation adaptées. Ce projet appuiera les collectivités locales dans leurs microprojets de modernisation, extension voire délocalisation de leurs infrastructures économiques (marchés, abattoirs, etc.). Ce Projet n'est pas repris dans le PPIB du fait que le gouvernement de la Côte-d'Ivoire l'a depuis 1999, concédé à un consortium d'opérateurs privés suivant un appel d'offres de type BOOT.

III.27. Les résumés des cinq premiers projets sont ci-dessous présentés. Les profils détaillés des projets PPIB) sont présentés dans les volumes II à VI.

III.28. **Résumé du PPIB 1: Appui au développement du secteur semencier.** Les approches pour la création d'une industrie semencière n'ont pas abouti aux résultats escomptés. Ce projet, en s'appuyant sur les acquis et les leçons de ces approches doit permettre de tester en vraie grandeur de nouvelles stratégies, définies et mises en œuvre en étroite concertation avec les professionnels concernés; c'est un préalable à l'augmentation de la productivité, en particulier pour les céréales.

III.29. Le Projet « Appui au développement du secteur semencier » est parfaitement en cohérence avec la politique générale du gouvernement contenue dans le Plan directeur de développement agricole 1992–2015 et le Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I),

dont les principaux objectifs stratégiques sont, entre autres: (i) la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire; (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole; et (iii) la diversification des productions agricoles.

III.30. Le Projet a pour objectif général de contribuer à l'approvisionnement des agriculteurs en semences améliorées. Pour ce faire, les orientations stratégiques suivantes sont retenues: (i) faire produire par la recherche, les semences de bases des variétés performantes; (ii) aider les opérateurs privés à produire des semences; (iii) encourager l'implication des commerçants dans la distribution de semences produites; (iv) aider à redéfinir une politique semencière durable prenant en compte les préoccupations des agriculteurs; (v) définir un programme de promotion et de vulgarisation des semences sélectionnées; (vi) appuyer la réactualisation de la réglementation régissant le secteur des semences.

III.31. D'une durée de 5 ans, le Projet comporte six composantes, à savoir: (i) Appui à la recherche; (ii) Appui à la production et multiplication de semences; (iii) Mise en place d'un système performant de distribution de semences; (iv) Renforcement de la capacité de l'administration semencière; (v) Appui à la vulgarisation des semences certifiées; (vi) Organisation et gestion du projet. Le coût du projet hors taxes et imprévus compris, est estimé à 1,47 million de \$EU. Les Institutions de financement (BOAD, la BAD, la CDEAO et le PNUD) apporteraient 85 pour cent du coût et le gouvernement, 8 pour cent. La contribution des bénéficiaires est estimée à 7 pour cent du coût.

III.32. La maîtrise d'ouvrage du Projet sera assurée par le Ministère de l'agriculture, qui mettra en place une Cellule de gestion du projet (CGP). La CCP sera chargée de l'exécution, du suivi et évaluation des activités du projet.

III.33. **Résumé du PPIB 2: Appui à l'aviculture traditionnelle, aux petits élevages porcins et à l'aulacodiculture.** Il s'agit essentiellement d'améliorer la sécurité alimentaire et les revenus en milieu rural en relançant la production animale villageoise traditionnelle qui a été assez largement affectée par la guerre tout en soutenant des productions de diversification.

III.34. Ce Projet cadre parfaitement avec la politique générale du gouvernement contenue dans le Plan directeur de développement agricole 1992–2015 et le Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I), dont les principaux objectifs stratégiques sont, entre autres: (i) la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire, (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole, (iii) la diversification des productions agricoles et (iv) la mise en valeur et l'exploitation de tous les potentiels dans le domaine des ressources animales.

III.35. Le Projet a pour objectif général de contribuer à améliorer l'approvisionnement national en protéines animales de bonne qualité et d'augmenter les revenus des populations rurales en diversifiant leurs activités. Les objectifs spécifiques sont: (i) accroître quantitativement et qualitativement les productions avicoles traditionnelles, porcines et aulacodières; (ii) favoriser l'information des acteurs et notamment des éleveurs sur les opportunités de marché; (iii) favoriser l'organisation des éleveurs pour les responsabiliser dans l'approvisionnement en intrants et la mise en marché de leurs produits; (iv) améliorer le professionnalisme des acteurs; (v) susciter et soutenir les initiatives privées individuelles et collectives concourant aux objectifs du projet; (vi) favoriser la maîtrise des itinéraires techniques y compris au plan sanitaire (prophylaxie et soins) par les éleveurs.

III.36. D'une durée de 5 ans, le Projet comporte cinq composantes, à savoir: (i) appui au développement de l'aviculture traditionnelle, (ii) appui aux petits élevages porcins, (iii) appui au développement de l'aulacodiculture, (iv) fonds d'appui à l'approvisionnement en intrants et (v) organisation et gestion du projet. Le Projet contractualisera certaines activités. Le coût du projet

hors taxes et imprévus compris, est estimé à 5,57 milliards de FCFA (10,61 millions USD). Les Institutions de financement (Banque mondiale, FIDA, Union européenne) apporteraient 69 pour cent du coût et le gouvernement, 11 pour cent. La contribution des bénéficiaires et du secteur privé/collectivités locales est estimée à 9 et 10 pour cent respectivement.

III.37. La maîtrise d'ouvrage du Projet sera assurée par le Ministère de la production animale et des ressources halieutiques, qui mettra en une Cellule de coordination du projet (CCP). La CCP sera chargée de l'exécution, du suivi et évaluation des activités du projet.

III.38. **Résumé du PPIB 3: Appui à la production vivrière (banane plantain de contre-saison) et aux productions maraîchères en zone de forêt.** Ce projet vise à l'amélioration de la sécurité alimentaire par une offre plus importante de produits vivriers et maraîchers. Il visera plus particulièrement l'augmentation de la productivité et la prise en compte accrue des exigences de qualité émanant des circuits de distribution et du consommateur final.

III.39. Ce Projet est parfaitement en adéquation avec la politique générale du gouvernement contenue dans le Plan directeur de développement agricole 1992–2015 et le Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I), dont les principaux objectifs stratégiques sont, entre autres: (i) la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire, (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole, (iii) la diversification des productions agricoles.

III.40. Le Projet a pour objectif général de contribuer à améliorer l'approvisionnement des marchés de consommation de la zone forestière en produits alimentaires locaux et améliorer le revenu des producteurs. Les objectifs stratégiques sont: (i) Accroître la production des cultures maraîchères et de la banane plantain; (ii) Informer les acteurs et notamment les producteurs, sur les opportunités de marché et les prix; (iii) Favoriser l'organisation et la responsabilisation des producteurs dans l'approvisionnement en intrants; (iv) Susciter et soutenir les initiatives collectives qui concourent à la réalisation des objectifs du projet; (v) Améliorer le professionnalisme des acteurs par la formation; (vi) créer un cadre de concertation entre les acteurs de la filière maraîchère/banane plantain.

III.41. D'une durée de 5 ans, le Projet comporte quatre composantes, à savoir: 1) Appui à la production de banane plantain et de cultures maraîchères de contre-saison; 2) Appui à la commercialisation des produits; 3) Renforcement des capacités; 4) Organisation et gestion du projet. Le Projet contractualisera certaines activités. Le coût du projet hors taxes et imprévus compris, s'élève à 22,79 millions de \$EU. Le financement du Projet serait assuré par une contribution des Institutions de financement (Banque mondiale, FIDA, Union européenne) pour 74 pour cent du coût; le gouvernement apporterait 20 pour cent. La contribution des bénéficiaires et du secteur privé est estimée à 5 pour cent et 1 pour cent respectivement.

III.42. La maîtrise d'ouvrage du Projet relèvera du Ministère de l'agriculture (MINAGRI). Le MINAGRI mettra en place une Unité de gestion du projet (UGP) qui se chargera de l'exécution, du suivi et évaluation des activités du projet.

III.43. **Résumé du PPIB 4: Appui à la pêche artisanale continentale et lagunaire.** Les communautés de pêcheurs vivant autour des plans d'eau appartiennent aux catégories socio-professionnelles parmi les plus pauvres du milieu rural. Le projet se propose de les aider à se professionnaliser, à gérer de manière durable les ressources halieutiques et à améliorer leurs conditions de vie; ce projet a été identifié fin 2001 par la FAO pour le compte du FIDA; il s'agit, à ce stade, de réactualiser les informations et les orientations qui avaient été données au moment de la mission d'identification.

III.44. Le Projet « Appui à la pêche artisanale continentale et lagunaire » cadre parfaitement avec la politique générale du gouvernement contenue dans le Plan directeur de développement agricole 1992–2015 et le Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP–I), dont les principaux objectifs stratégiques sont, entre autres: (i) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole, (ii) la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire, (iii) la diversification des productions agricoles et (iv) la mise en valeur et l'exploitation de tous les potentiels dans le domaine des ressources animales.

III.45. Le Projet a pour objectif général de contribuer à combler en partie le déficit de la production nationale de produits halieutiques et de réduire la pauvreté et la vulnérabilité des communautés de pêche. De manière spécifique le projet envisage: i) de rétablir le niveau de productivité des plans d'eau lagunaire et continentale; ii) d'améliorer les moyens d'existence des populations riveraines; iii) de renforcer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur des pêches.

III.46. D'une durée de 5 ans, le Projet comporte quatre composantes, à savoir: (i) Restauration de la productivité des plans d'eau; (ii) Amélioration des moyens d'existence des communautés de pêche; (iii) Appui au cadre institutionnel et réglementaire; (iv) Coordination et gestion du projet. Le Projet contractualisera certaines activités. Le coût du projet hors taxes et imprévus compris, est estimé à 27,661 millions de \$EU. Les Institutions de financement (FIDA, Union européenne, Japon) apporteraient 62,70 pour cent du coût et le gouvernement, 10,45 pour cent. La contribution des bénéficiaires est estimée à 26,85 pour cent du coût.

III.47. La maîtrise d'ouvrage du Projet relèvera du Ministère de la production animale et des ressources halieutiques, qui mettra en place une Cellule de coordination nationale du projet (CCP) renforcée par quatre coordinations régionales. La CCP sera chargée de la coordination générale ainsi que du suivi–évaluation de l'ensemble des activités du Projet.

III.48. **Résumé du PPIB 5: Appui à l'aménagement des bas-fonds.** Le succès du Projet bas–fonds (PBF) réalisé comme opération pilote par le PAM sur financement japonais justifie son extension.

III.49. Le Projet « Appui à l'aménagement des bas–fonds » est parfaitement en cohérence avec la politique générale du gouvernement dont les principaux objectifs stratégiques sont, notamment: (i) la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire; (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole; (iii) la diversification des productions agricoles.

III.50. Le Projet a pour objectif général de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages les plus pauvres, à travers notamment: i) l'aménagement des terres de bas–fonds afin de maîtriser l'eau et créer des conditions de production durables; ii) l'appui à la production de denrées alimentaires, notamment le riz et les produits maraîchers dans les bas–fonds aménagés. Le Projet contractualisera la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

III.51. D'une durée de 5 ans, le Projet comporte quatre composantes, à savoir: 1) Animation et sensibilisation des communautés rurales sur le projet; 2) Aménagement et infrastructures; 3) Appui technique et organisationnel aux producteurs; 4) Organisation et gestion du Projet. Le coût du projet hors taxes et imprévus compris, s'élève à 32,1 milliards de FCFA (32.06 millions USD). Le gouvernement apporterait sur fonds propre 10 pour cent du montant et la contribution des bénéficiaires se fera sous formes de « vivre contre travail » et s'établirait à 30 pour cent du coût. Aucun financeur n'est identifié pour la prise en charge des 60 pour cent restant; toutefois, le FIDA, le Japon et l'Union européenne pourraient être intéressés par ce projet.

III.52. Le Ministère de l'agriculture assurera la tutelle du projet et mettra en place une Cellule de gestion du projet (CGP) dotée des antennes régionales. La CGP dépendra hiérarchiquement du comité de pilotage mais elle sera dotée de l'autonomie administrative et financière lui permettant d'assurer une gestion efficace du projet.

III.53. Les coûts totaux des cinq projets prioritaires ont été estimés à 94.6 millions de \$EU desquels le Gouvernement couvrirait entre 8 et 20 % selon les projets et les bailleurs de fonds entre 63 et 85 %.

IV. BESOINS DE FINANCEMENT

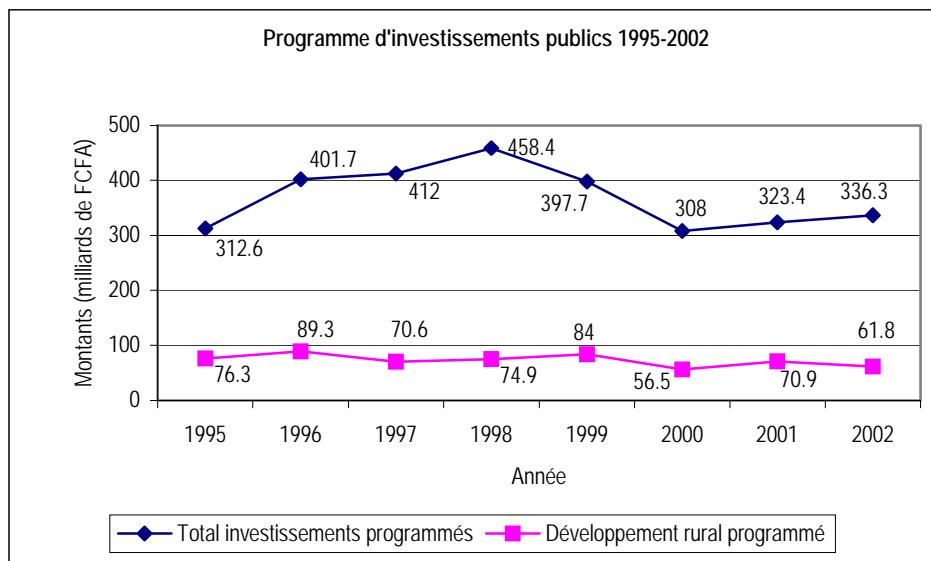
A. Analyse du budget prévisionnel d'investissement

IV.1. La crise a modifié les équilibres budgétaires depuis 2000. Les dépenses en faveur du développement rural sont passées de 80 milliards FCFA en 1999, à 63 milliards en 2000 et 50,4 milliards en 2001. Les chiffres pour les années suivantes ne sont pas disponibles. Le budget 2003 annonçait 37 milliards FCFA pour le secteur de l'agriculture. Il est probable que les réalisations soient inférieures. Quant au PIP 2004–2006, il est difficilement exploitable en raison des incertitudes sur les prévisions économiques et budgétaires. Néanmoins, on peut considérer que cette situation n'exprime pas une tendance à long terme et que la sortie de crise devrait permettre de redonner la priorité aux investissements sociaux et productifs et de restaurer les recettes budgétaires. Par ailleurs, la mission multi-bailleurs qui devrait dans les prochaines semaines préparer avec le gouvernement le programme de réhabilitation post-conflit, permettra de mieux circonscrire les contributions budgétaires au développement rural et les besoins de financement qui en résulteront pour le programme restructuré et pour le PNIMT.

IV.2. Le programme d'investissement public triennal (PIP) glissant comprend pour la période 2003–2005, 83 projets répartis en agriculture (44), élevage et pêche (18), infrastructures rurales (12) et recherche agronomique (2). Le PIP comprend des projets en cours d'exécution, des projets terminés à la recherche de nouveaux financements et des idées de projets pour lesquels des financements sont recherchés. L'inscription au PIP est une condition d'obtention de crédits sur le budget national (ex-BSIE). Des projets entièrement financés par des partenaires au développement ne sont donc toujours pas inscrits dans le PIP. Le tableau ci-dessous est basé sur le budget 2003. Il est exprimé en millions de FCFA.

Année 2003	Total	Trésor	Finex
Sous-total développement rural	36 912,5	7 514,3	29 398,3
<i>Répartition par source de financement</i>	<i>100%</i>	<i>20%</i>	<i>80%</i>
Total dépenses d'investissement de l'Etat	248 335,8	134 933,8	113 402,0
Répartition par source de financement	100%	54%	46%
<i>Part du développement rural dans le budget d'investissement</i>	<i>15%</i>	<i>6%</i>	<i>26%</i>
Total Budget de l'Etat	1 518 955,8	1 405 553,8	113 402,0
Répartition par source de financement	100%	92%	8%

IV.3. Le graphique ci-après montre l'effort consenti (plus de 100 milliards entre 1995 et 1998) par l'Etat dans les investissements consacrés au secteur agricole. Toutefois, les investissements ont fortement chuté à partir de 1999 (début de la grave crise militaro-politique ivoirienne) (voir Annexe 6).



Total investissements programmés	Développement rural programmé
de 2000 à 2002 = 9 % de hausse	de 1999 à 2000 = 33 % de baisse
de 1995 à 1998 = 47 % de hausse	de 1995 à 1999 = quasi-constance à + ou - 9 %
de 1998 à 2000 = 33 % de baisse	de 2000 à 2002 = 9 % de hausse

IV.4. Selon la revue des dépenses publiques réalisée par la Banque mondiale sous le titre Renforcement de la gestion et du contrôle des dépenses publiques en date du 16 décembre 2003, la part du secteur agricole dans le budget national (ressources propres + FINEX), connaît une baisse. Pour l'année 2003, l'analyse porte sur le budget prévisionnel. La part du développement rural dans les dépenses d'investissement du budget sécurisé 2003 représente globalement 15 pour cent (6 pour cent des ressources propres mais 26 pour cent des financements extérieurs). Si l'on considère l'engagement des chefs d'Etat africains de consacrer 10 pour cent de leurs ressources nationales au développement rural d'ici 2008, il y a donc une progression à réaliser qui pourrait se faire par un rééquilibrage des ressources nationales en faveur du secteur rural.

B. Les sources de financement d'urgence et de court terme

IV.5. De nombreuses sources de financement existent et sont mobilisables dans le cadre du programme post-conflit. Les potentiels bailleurs de fonds dans ce cadre sont principalement l'Union européenne et la Banque mondiale. En plus des partenaires au développement, il est possible de mobiliser d'autres sources de financement comme le FIRCA, les ONG, les coopératives et les fonds provenant du secteur café et cacao à travers les contrats plans. Ces fonds seront complétés par les prélèvements sur les salaires déjà institués par le gouvernement pour indemniser les dommages de guerre et venir au secours des victimes du conflit et constitueront le financement local disponible pour les programmes d'urgence et de court terme.

C. Les sources de financement à moyen terme

IV.6. A ce niveau également, les mécanismes classiques d'intervention des bailleurs de fonds devraient pouvoir combler les besoins de financement. Comme pour le financement à court terme, le financement local proviendra des contrats plans, des fonds professionnels, des ONG, des coopératives,

du secteur privé et bien entendu de l'Etat. De plus, les banques agricoles en cours de constitution devraient, à terme, s'impliquer davantage dans le financement des activités productives. Par conséquent, des pistes existent pour diversifier les instruments financiers mis à la disposition du monde rural et mieux prendre en compte les préoccupations des producteurs et des coopératives.

IV.7. Une autre source de financement pourrait provenir de l'affectation au développement agricole d'une partie des montants des montants compensatoires actuellement prélevés à l'importation sur certaines filières fragiles, pour les protéger de la concurrence internationale et, notamment, des produits subventionnés par les pays exportateurs. Par ailleurs, les projets favorisant l'intégration régionale doivent être encouragés pour améliorer la compétitivité des filières et éventuellement dégager des ressources dans ce cadre.

D. La mise en œuvre de l'engagement de Maputo
(affectation de 10 pour cent des ressources budgétaires nationales au développement rural)

IV.8. L'engagement pris par les Chefs d'Etat en juillet 2003 à Maputo d'allouer au moins 10 pour cent du budget national au secteur agricole avant 2008, était globalement respecté en Côte d'Ivoire. Cependant, comme indiqué au début de ce chapitre, depuis 1999 et donc le début de la crise socio-politique que traverse le pays, cette contribution est en baisse. Pour inverser cette tendance et sensibiliser les décideurs, l'atelier des 7 et 8 juin a proposé que soit présentée en Conseil des Ministres, une communication conjointe du Ministre d'Etat, Ministère de l'économie et des finances, et du Ministre du plan et du développement. Cette communication soumettra au Conseil des Ministres des propositions pour rendre effectif l'engagement de Maputo.

V. SUIVI ET EVALUATION

V.1. ***Processus de suivi-évaluation.*** Les différents projets/sous-programmes qui seront mis en œuvre dans le cadre du PNIMT possèderont leur propre système de suivi et d'évaluation des activités et des impacts. Il s'agit ici de suivre globalement l'exécution des activités, d'évaluer la participation des différents acteurs sur le terrain et d'estimer l'impact des projets, en particulier sur la pauvreté, dans les zones d'intervention. Etant donné que le DSRP constitue le cadre de référence des politiques et stratégies sectorielles du pays, il est important que le suivi des projets PNIMT soit confié à la Cellule de Lutte contre la pauvreté installée au Ministère du plan sous réserve qu'on lui en donne les moyens.

V.2. La Cellule exploitera les informations qui lui seront communiquées par les projets sous la supervision des ministères techniques concernés. Il s'agit notamment des aspects suivants:

- ***activités des projets.*** Il s'agit de connaître l'état de réalisation des différentes activités au niveau physique et financier; ce travail devra être mené en collaboration avec tous les acteurs participant aux projets et en cohérence avec le Réseau d'études d'impact;
- ***impacts des projets.*** Ce travail nécessitera la réalisation d'une étude de base de la zone d'intervention afin de connaître la situation de référence avant le démarrage des projets. Puis les données concernant les indicateurs retenus seront relevées afin de suivre l'impact des projets. Ce travail devra prendre particulièrement en compte l'évolution de la pauvreté selon les indicateurs utilisés par l'INS;

- **participation des populations.** Il s'agit de connaître la position des populations participant aux projets sur les différentes activités entreprises.

V.3. **Indicateurs clés de suivi.** On peut citer, suivant les grands domaines d'intervention identifiés, les quelques indicateurs clés ci-dessous:

Maîtrise de l'eau et gestion des sols:

- superficies irriguées réhabilitées (ou nouvellement aménagées) et mises en valeur par les exploitants;
- comités d'irrigants opérationnels et niveau de paiement des redevances;
- taille des parcelles irriguées par exploitant;
- superficies aménagées en bas-fonds et mises en valeur par les producteurs;
- comités de gestion des bas-fonds fonctionnels;
- nombre et ampleur des plans de gestion de terroirs;
- nombre d'OP/comités de gestion de terroirs créés;
- superficies protégées et améliorées par les producteurs.

Infrastructures rurales et de marchés:

- nombre de puits/forages réhabilités ou construits pour l'alimentation humaine par village;
- nombre de points d'eau réhabilités ou construits pour le bétail;
- km de pistes réhabilitées ou réalisées;
- nombre de marchés, centres de collecte, magasins de stockage réhabilités (ou construits) fonctionnels;
- nombre de marchés aux bestiaux et abattoirs réalisés;
- nombre de comités d'usagers opérationnels par type d'infrastructure;
- nombre d'associations de commercialisation ou de transformation mises en place;
- nombre de villages électrifiés.

Amélioration de la production alimentaire:

- superficies et rendements des différentes cultures (fourni par le système d'enquêtes permanent);
- nombre d'agriculteurs/éleveurs installés ou réinstallés par type d'activités;
- nombre de terroirs villageois délimités;
- nombre de certificats fonciers délivrés;
- encours de crédit à la production agricole;
- volume d'intrants utilisés;
- indicateurs d'intensification des cultures et d'utilisation des intrants (REI);
- nombre de personnes soignées pour malnutrition dans les formations sanitaires.

Amélioration des systèmes d'élevage:

- nombre d'associations pastorales opérationnelles;
- nombre de consultations auprès de vétérinaires;
- nombre d'animaux vaccinés;
- nombre de vétérinaires privés installés ou réinstallés.

